

Évaluation à mi-parcours

Contrat de Ville Bassin clusien 2015-2018



**Cluses Arve
& montagnes**
Territoire de réussites



**Cluses Arve
& montagnes**
Territoire de réussites

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	p.1
DÉMARCHE.....	p.3
CONTEXTE DU CONTRAT DE VILLE.....	p.4
PORTRAIT DU QUARTIER DES EWÜES.....	p.5
PORTRAIT DU QUARTIER DU CROZET.....	p.9
PORTRAIT DU QUARTIER DES VALIGNONS.....	p.13
OBSERVATOIRE DE DONNÉES.....	p.14
GOUVERNANCE.....	p.16
RAPPEL: PILIERS DU CONTRAT DE VILLE.....	p.20
ÉVALUATION PILIER COHÉSION SOCIALE.....	p.25
ÉVALUATION PILIER COHÉSION SOCIALE / RÉUSSITE ÉDUCATIVE.....	p.31
ÉVALUATION PILIER COHÉSION SOCIALE / SANTÉ PRÉVENTION.....	p.33
ÉVALUATION PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI.....	p.35
ÉVALUATION PILIER CADRE DE VIE ET RÉNOVATION URBAINE.....	p.39
Quartier des Ewües.....	p.39
Quartier du Crozet.....	p.45
Convention TFPB.....	p.51
Etude d'OPAH.....	p.51
Conclusion.....	p.52
ENJEUX ET PERSPECTIVES.....	p.53
Vision globale.....	p.53
Conseil Citoyen.....	p.54
CISPD.....	p.55
Animation de réseau.....	p.56
Développement économique.....	p.56
ANNEXES	

INTRODUCTION

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a défini la nécessité d'évaluer les contrats de ville à mi-parcours et en fin de période.

La Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes a signé en juillet 2015 le contrat de ville du bassin clusien. Trois quartiers ont été classés et retenus au titre de la géographie prioritaire de la politique de la Ville de la manière suivante :

- **Ewües (Cluses)**: quartier prioritaire
- **Crozet (Scionzier)**: quartier veille active
- **Valignons (Marnaz)**: quartier veille active

La teneur et les attendus d'un contrat de ville sont détaillés dans plusieurs textes : la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération, la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville.

Les principes structurants d'un contrat de ville sont présentés dans les textes précités :

- ⇒ **L'usage d'une solidarité entre les territoires**, en n'envisageant plus la situation des quartiers prioritaires indépendamment des ressources que leur territoire d'inscription recèle (préambule du contrat de ville de la 2CCAM). Ces contrats doivent veiller à assurer **un niveau de services publics et de mobilisation des outils de droit commun supérieur à la moyenne au sein des quartiers en difficultés**. Il s'agira d'identifier sur le territoire de l'agglomération l'excellence et les atouts du territoire *le plus favorisé* pour en faire bénéficier les territoires prioritaires.
- ⇒ **L'inscription des quartiers et de leurs habitant(e)s dans les dynamiques inter-territoriales**. La politique de la ville est une politique de **cohésion urbaine**, qui ne se résume pas à une politique limitée aux seuls quartiers. Elle doit **arrimer les quartiers prioritaires aux dynamiques des agglomérations, en déployant une action à l'échelle intercommunale**. Le contrat de ville est une politique « *d'agglomération et de quartier* ».
- ⇒ **La participation des habitant(e)s, des associations et des acteurs économiques**, dans une démarche de co-construction, depuis l'élaboration du projet jusqu'à sa mise en œuvre et son évaluation.
- ⇒ **L'intégration réciproque des actions du contrat de ville et des contrats, plans et schémas de planification existants**. La politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun. Les objectifs spécifiques visant les quartiers prioritaires doivent être pris en considération par les plans et schémas de planification en matière d'aménagement, d'habitat, de cohésion sociale et de transports.
- ⇒ **L'intégration du social, de l'urbain et de l'économique**. Le contrat de ville doit intégrer les dimensions sociale, urbaine et économique dans un projet intégré.

INTRODUCTION

A partir des éléments définis dans l'élaboration du contrat de ville du bassin clusien, l'évaluation peut mener à une clarification/reconsidération des objectifs, une amélioration de l'organisation utile pour les atteindre et donc un accroissement de l'efficacité d'ensemble.

L'évaluation doit donc pouvoir être exploitée afin de :

- ✓ **communiquer sur les résultats des actions menées et montrer le sens de la politique de la ville,**
- ✓ **redynamiser et responsabiliser les différents acteurs et parties prenantes,**
- ✓ **favoriser la réalisation de certains objectifs.**

L'évaluation du contrat de ville, en lien avec les politiques et les dispositifs complémentaires, constitue donc, en plus d'une obligation ministérielle, **un enjeu important pour la conduite de cette politique sur la période 2015-2022** (les députés ont voté, dans le cadre de la discussion du projet de loi de finances pour 2019, un amendement gouvernemental prévoyant de proroger de deux ans les contrats de ville en cours).

Ainsi, si l'évaluation à mi-parcours cible le bilan de la période 2015-2018, **elle intègre également un enjeu d'élaboration de préconisations en appui à la période 2018-2022 par :**

- ✓ L'ajustement des orientations, des objectifs et des actions à mettre en œuvre ;
- ✓ L'amélioration du dispositif de mise en œuvre, de son organisation et de son fonctionnement ;
- ✓ L'élaboration d'outils d'appui au suivi et au pilotage ;
- ✓ L'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du contrat de ville.

La communauté de communes Cluses Arve et montagnes a souhaité engager cette évaluation de manière partenariale et concertée, afin de communiquer au mieux sur le contrat de ville, ses effets et ses perspectives. L'objectif étant également de réaliser un travail de fond, pour réorienter, si besoin, les actions du contrat et définir des critères communs d'évaluation utiles et nécessaires à l'évaluation de fin de contrat.

Evaluer une politique publique c'est porter un jugement de valeur.

L'évaluation se faisant en interne, par le service politique de la ville de la 2CCAM, il est nécessaire de cibler certains domaines ou thématiques identifiés afin d'essayer d'évaluer de manière la plus efficace possible et de ne pas se disperser sur un travail irréaliste qui consisterait à évaluer chaque pilier, chaque axe stratégique, chaque objectif et surtout chaque action du contrat de ville.

Néanmoins, il sera tout de même porté un jugement sur la globalité afin d'estimer le travail restant à réaliser et celui à conforter.

DEMARCHE

Afin d'avoir une première image des actions contrat de ville du bassin clusien, un « arbre à objectifs » (annexe 1) a été diffusé à tous les partenaires pour qu'ils puissent référencer toutes leurs actions de terrain en face d'un objectif.

7 partenaires ont répondu : la ville de Cluses, la ville de Marnaz, la ville de Scionzier, l'EPDA (service de prévention spécialisée), Halpades (principal bailleur des 3 quartiers politique de la ville), Mieux Vivre dans sa Ville (association active sur le quartier des Ewües), l'association des Amis des Jardins Partagés.

Suite à ces réponses, **des réunions d'acteurs par thématique « pilier contrat de ville »** ont été organisées pour échanger sur les actions mises en œuvre, du niveau d'information de chacun sur ces dispositifs, des attentes des acteurs.

Enfin, dans un esprit de développement et d'évolution du contrat de ville, grâce à l'évaluation à mi-parcours, il a semblé pertinent de cibler le travail de développement du contrat à horizon 2022 sur certains domaines d'intervention, comme par exemple le développement économique et la prévention-santé.

Les autres axes stratégiques ont fait l'objet d'une évaluation plutôt positive et demandent du travail d'animation et de persévérance afin d'obtenir des résultats concrets en fin de contrat de ville.

De manière générale, une attention particulière sera portée sur le mode de gouvernance du contrat de ville.



CONTEXTE DU CONTRAT DE VILLE



Le contrat de ville du bassin clusien, porté par la communauté de communes Cluses Arve et montagnes, a été signé le **6 juillet 2015** par l'Etat, la Région, le Département, la Ville de Cluses, la Ville de Marnaz, la Ville de Scionzier, les bailleurs sociaux Halpades et Haute Savoie Habitat, l'Education nationale, l'Agence Régionale de Santé, le Procureur de la République, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, et la Mission Locale Jeunes.

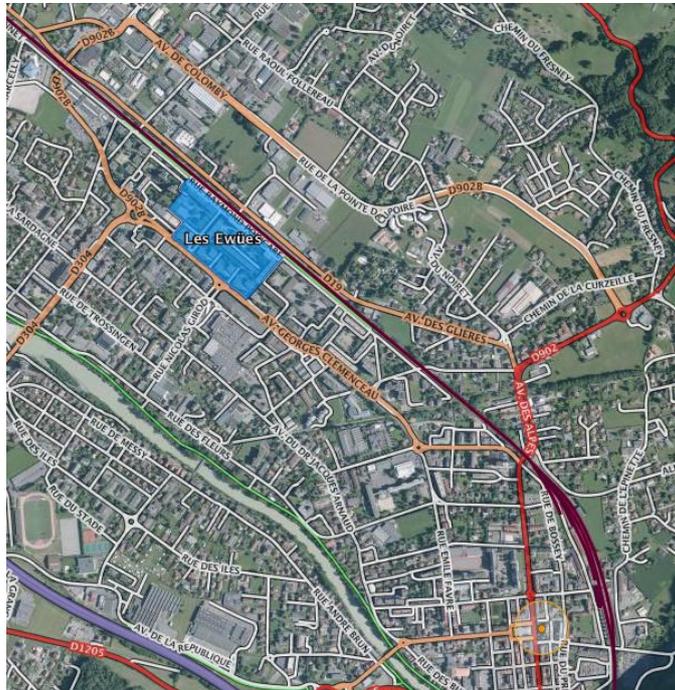
Elaboré de manière partenariale, il est mis en oeuvre pour une durée de 6 ans (avec prolongation de 2 ans).

En l'état actuel, le contrat de ville de la 2CCAM est un document dressant un programme composé :

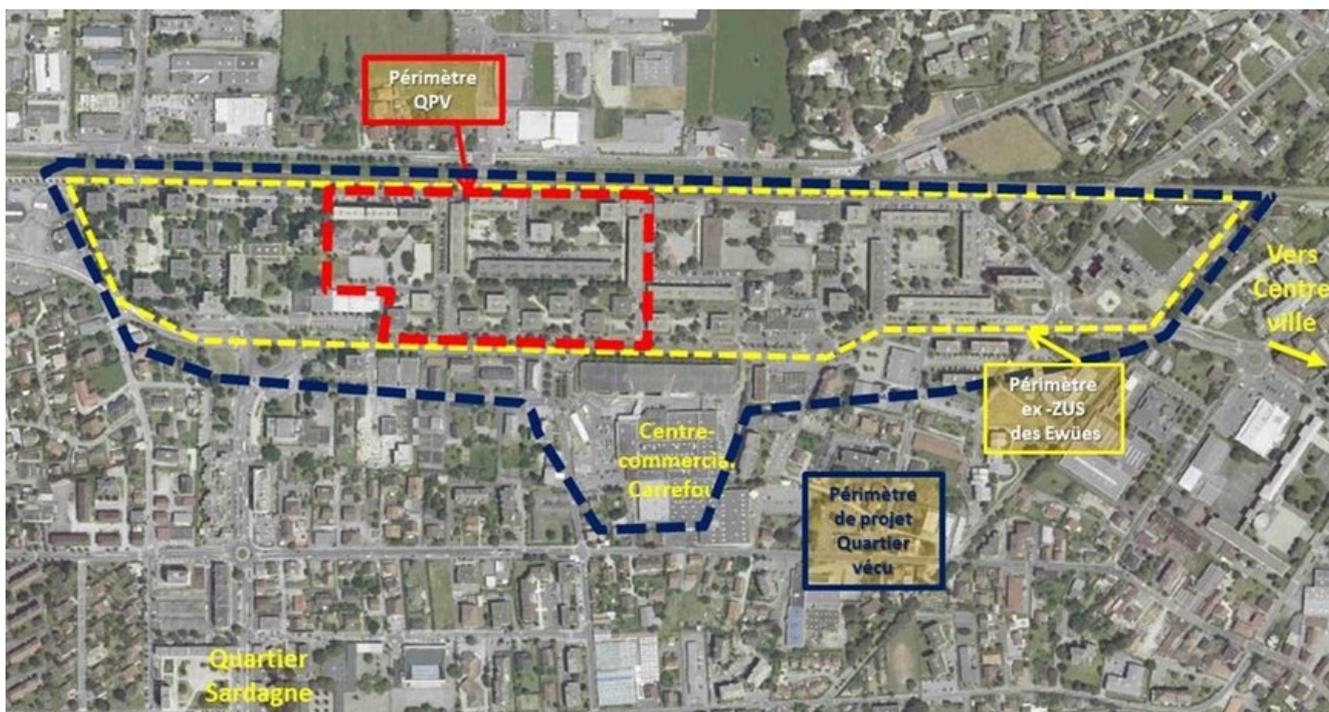
- ✓ d'un **diagnostic** (présentation du territoire, des communes et quartiers, état des lieux de la politique de la ville sur la 2CCAM)
- ✓ d'un **cadre stratégique** listant les orientations stratégiques à travailler, réparties en 3 piliers (cohésion sociale, développement économique et emploi, cadre de vie et rénovation urbaine) et 2 axes transversaux (jeunesse, citoyenneté et valeurs de la République)
- ✓ d'**objectifs opérationnels**
- ✓ d'un **plan d'actions**.

PORTRAIT DU QUARTIER DES EWÜES

Situation géographique du quartier au sein de la ville de Cluses (en bleu le périmètre du QPV)



- Quartier défini comme prioritaire au titre de la politique de la ville (« QPV ») en 2015, ne recouvrant qu'environ un tiers du périmètre de l'ancienne Zone Urbaine Sensible (ZUS)
- Périmètre réglementaire retenu par l'Etat :
- Décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 : la population du quartier retenu concerne 1 300 habitants pour un revenu médian de 12 000€.



PORTRAIT DU QUARTIER DES EWÜES

La commune de Cluses compte 17 942 habitants. Située au cœur de la Vallée de l'Arve elle est considérée comme ville-centre.

Le quartier des Ewües compte 1300 habitants dans le QPV et 3550 habitants estimés pour le quartier vécu (ancienne ZUS, souvent pris en compte dans les actions pour une question de cohérence et de continuité des actions).

Construction du quartier amorcée en 1962 pour répondre aux besoins en logements liés au développement industriel (décolletage) et démographique du territoire, avec un objectif d'aménagement urbain de **relier le centre-ville au quartier périphérique de la Sardagne** construit dans les années 50.

⇒ **Mixité des fonctions dans et en proximité du quartier :**

- **Résidentiel** (1300 logements + Foyer Personnes Agés), *quartier vécu/ périmètre ex-ZUS* dont :
 - ✓ **411 logements en copropriétés privées** (13 copropriétés) fragilisées/dégradées à des degrés divers.
 - ✓ Près de **900 logements locatifs aidés (dont 316 dans le QPV)** construits dans les décennies 60 -70 en trois phases (Ewües 1, Ewües 2, Grands-Champs), propriété SA HLM Halpades et, pour 43 logements de Poste Habitat.
- **Commercial** : 3 petits pôles commerciaux de proximité (Ewues1, Ewues 2 et Galeries Nouvelles) et, en proximité directe le centre commercial Carrefour (8000m² + 3000m² de galerie commerciale),
- **2 groupes scolaires** (Ecoles Ewues 1 et Ewues 2) au cœur du quartier et, en proximité le collège Anthonioz-De Gaulle et lycée professionnel
- Quelques services dans ou en proximité directe (CAF, Police municipale, Antenne de justice, Pôle emploi).

Quartier « longitudinal » développé tout en longueur sur 1.1 km (bordé par la voie ferrée et l'avenue Georges Clémenceau), sur une profondeur de 180m.

Cluses:
UN PASSÉ, DES FUTURS



PORTRAIT DU QUARTIER DES EWÜES

Caractéristiques sociodémographiques (périmètre QPV)

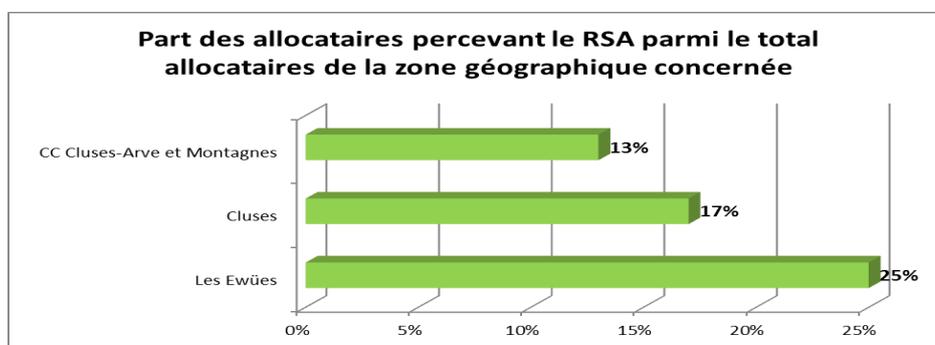
6% de la population clusienne vit dans le quartier prioritaire des Ewües (le quartier dit « vécu » représente quant à lui environ 3350 habitants soit 17% de la population)

Dans la même proportion que sur le reste du territoire, la part des femmes est de 50,2% de la population.

A noter une plus forte représentation des jeunes de 0 à 24 ans au sein du quartier (37,5%) et **près d'un tiers de la population est d'origine étrangère : 35,6% de la population des Ewües.**

dénomination géographique	population	part des femmes parmi la population	part des personnes de 0 à 24 ans parmi la population	part des femmes de 0 à 24 ans parmi les femmes	part des ménages de 1 personne parmi les ménages	part des étrangers parmi la population	part des étrangères parmi les femmes
Ewües	1168	50,2	37,5	30,4	23,1	35,6	35,7
Cluses	17627	50,4	32	30,9	35,5	14,2	14,3
2CCAM	44810	49,3	32,5	31,4	30,3	12,7	12,7

Chiffres Insee 2015



9% des allocataires CAF vivent dans le quartier (périmètre QPV) dont 17% sont allocataires monoparentales. 16% des allocataires des Ewües ont un revenu constitué à 100% de prestations sociales (contre 12% des allocataires clusiens et 9% des allocataires 2CCAM)

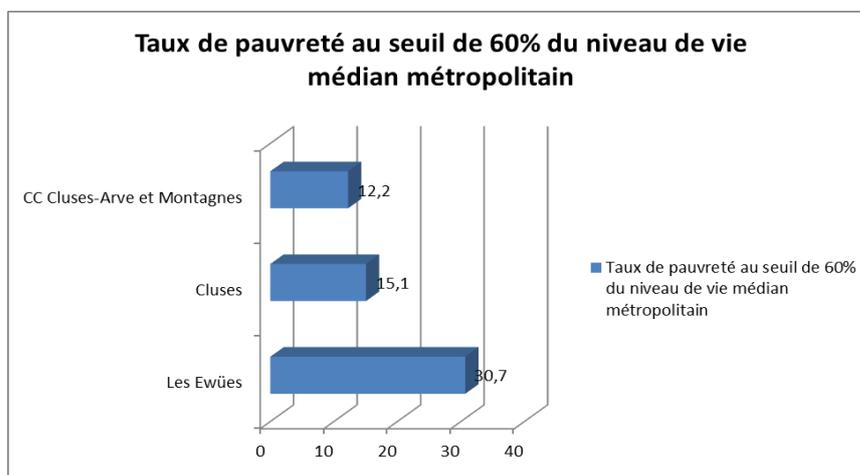
La part des allocataires percevant le RSA est de 25% dans le quartier, 17% à Cluses et 13% sur le territoire 2CCAM.

PORTRAIT DU QUARTIER DES EWÜES

Libellé géographique	Part des ménages imposés	Médiane (en euros) du revenu déclaré par unité de consommation (mensuel)	Part des revenus d'activités	Part des pensions, retraites et rentes	Part de l'ensemble des prestations sociales	Part des revenus du patrimoine
Les Ewües	27	1037 €	64,4	26,4	14,6	2,5
Cluses	57,2	1549€	75,3	24,4	5,7	9,7
CC Cluses-Arve et Montagnes	62,9	1737 €	79,8	21,3	4,4	10,6

Source Insee - 2015

En termes de caractéristiques de revenus, les habitants du quartier des Ewües ont un niveau de vie nettement inférieur au reste de la population. Le revenu déclaré médian mensuel de 1037 euros, largement inférieur aux habitants de Cluses (1549 euros de revenu déclaré médian et 1737 euros pour la 2CCAM) et que le revenu médian national de 1797 euros mensuel.



Chiffres Insee 2015

Note méthodologique :

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Source Insee

PORTRAIT DU QUARTIER DU CROZET

La commune de Scionzier, d'une superficie de 1 062 hectares, s'inscrit dans le cœur de la vallée de l'Arve. Elle est bordée par la chaîne du Bargy.

La commune dispose de deux écoles maternelles regroupant 350 enfants ainsi que d'un groupe scolaire primaire accueillant 650 enfants (30% de la population de la commune de Scionzier a moins de 20 ans). Une crèche municipale est dédiée aux tous petits et plusieurs centres de loisirs fonctionnent pour les scolaires (CLAE, Les Serpentins, Espace enfance et famille...).

La population de la commune, en constante progression, s'élève, à environ 8 500 habitants (chiffre INSEE 2015) contre 6389 en 2005. Le taux de croissance annuel entre 2009 et 2014 est de 2,8% (1,5 % pour la Haute-Savoie). La densité de la population est de 800 habitants / km².



Le profil industriel de fond de vallée implique un **parc de logements à Scionzier** aux caractéristiques urbaines : quasiment 70% du parc est collectif et 85% du parc correspond à des résidences principales. Ce parc est **ancien à plus de 45 %** (potentiellement sujet à des carences d'isolation, à des insécurités électriques, à de l'indécence et voire de l'insalubrité à long terme). Par ailleurs, **Scionzier est la troisième commune de la 2CCAM la plus touchée par les problèmes de sur-occupation**.

Scionzier fait partie des deux communes ayant **le plus faible revenu médian moyen du territoire** de la Communauté de Commune et bien en dessous de la moyenne départementale (20 570 € en 2015 contre 25 001 € en Haute-Savoie) et ce, même si les travailleurs frontaliers y sont nombreux.

On notera également **une très grande disparité des revenus au niveau des habitants de la commune, avec 10% de la population vivant avec moins de 11 000 € quand 10% vit avec plus de 37 000 €**. Le revenu brut médian par unité de consommation est de 19 986 €, sachant que 4 345 personnes bénéficient d'une allocation CAF et que 1 116 habitants sont sous le seuil de bas revenus. Enfin le taux de pauvreté de la commune (14,1%) est supérieur à celui du Département (9,2 %) et celui de la Région (12,8 %).

PORTRAIT DU QUARTIER DU CROZET



Diagnostic du quartier – identification des dysfonctionnements

Suite à la nouvelle définition de la géographie prioritaire fin 2014, le quartier du Crozet a été identifié en **veille active** au titre de la politique de la ville par les services de l'Etat.



Le quartier du Crozet au sein de la commune de Scionzier

Le quartier du CROZET compte 396 logements, principalement locatifs sociaux (268 soit 67%) et d'immeubles en copropriétés privées. Ce parc de logements est constitué d'immeubles collectifs accueillants environ 2200 habitants, représentant plus du quart de la population totale communale.

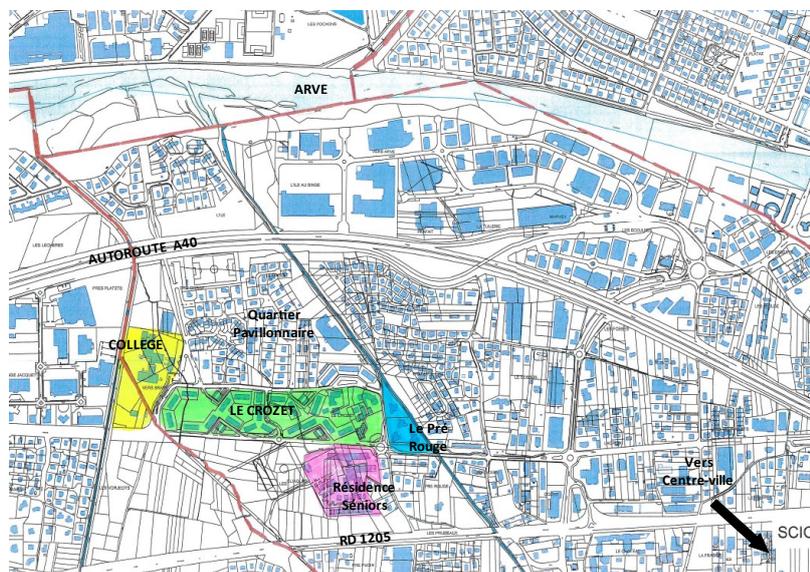
Le taux d'occupation est élevé avec 5,5 personnes par logement : cela s'explique en partie par la grande taille d'une part importante des logements (T4, T5).

La population du quartier comprend de nombreuses nationalités différentes, souvent en difficultés sociales et en recherche d'emploi. En effet, on peut noter que 57 % des habitants ayant plus de 15 ans et n'étant pas scolarisés, ne sont titulaires d'aucun diplôme. De plus, la part des jeunes adultes sans diplôme de niveau baccalauréat est de 77 %. Enfin, on peut souligner que 70 % des actifs occupés issus de ce quartier entrent dans la catégorie des ouvriers et que seulement 0,6 % occupent un poste de cadre.

PORTRAIT DU QUARTIER DU CROZET

Un quartier enclavé au sein du tissu urbain

Le quartier du Crozet, **très connoté et excentré, est enclavé** entre une nationale et une autoroute. Il est caractérisé par un **manque de connexion physique** avec le centre-ville, et ce malgré le développement urbain important de la commune. Scionzier est en effet l'une des communes les plus dynamiques en termes de construction au sein de la communauté de communes ces dernières années : 290 permis de construire délivrés au cours des 5 dernières années représentant 662 logements nouveaux dont 243 logements sociaux.



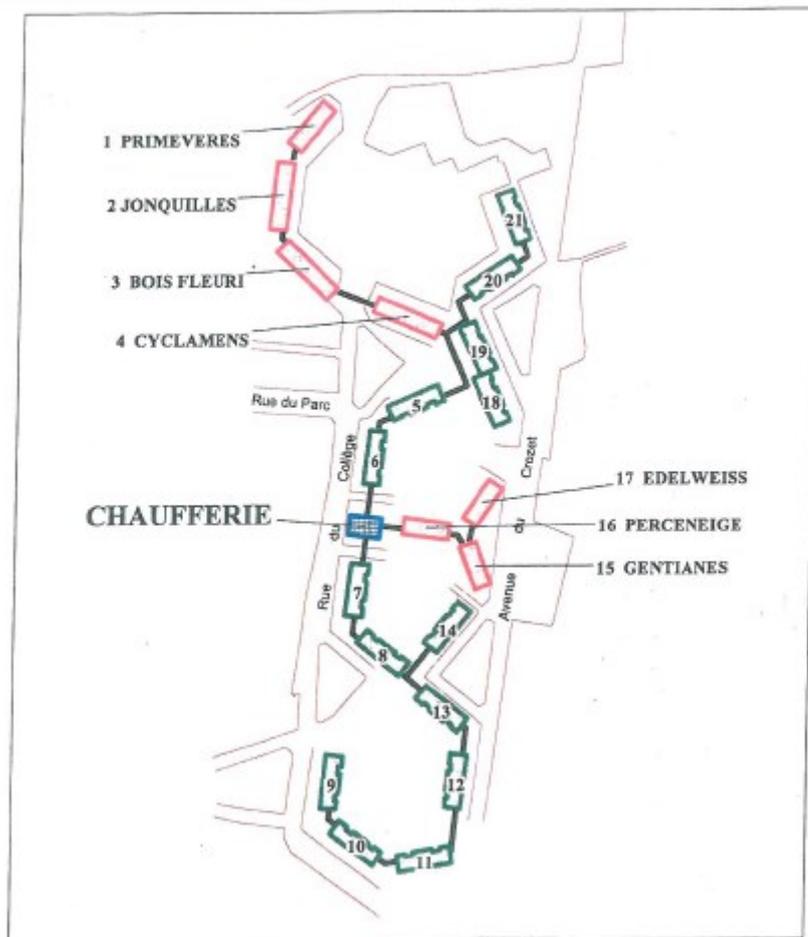
Néanmoins malgré l'émergence de nouveaux quartiers pavillonnaires ou résidentiels en proximité et autour du quartier, l'isolement du quartier au sein du tissu urbain demeure important, voire se renforce aujourd'hui avec l'existence de barrières physiques entre la zone pavillonnaire et le quartier (grillage, haies, etc.).

Cet isolement du quartier est encore renforcé par la disposition des immeubles collectifs au sein du quartier, entre l'avenue du Crozet et la rue du Collège qui le ceinturent.

Les 268 logements du parc social du quartier sont gérés par un bailleur unique (Halpades). Les logements sociaux du Crozet, et du Pré Rouge (quartier adjacent) sont majoritairement des logements de grande taille de type T4 et T5. Cette situation ne correspond plus à la majorité des demandes locatives sociales qui s'expriment dans la commune, qui s'orientent plutôt vers des T2 et T3. Néanmoins, la part des ménages d'au moins 6 personnes au Crozet reste conséquente (13.6%).

Quatre **copropriétés privées** sont également situées dans le quartier, dont certaines sont signalées comme **fragiles**. En effet, les façades de ces bâtiments sont très dégradées et l'entretien général est inexistant, contrairement aux logements sociaux détenus par HALPADES.

PORTRAIT DU QUARTIER DU CROZET



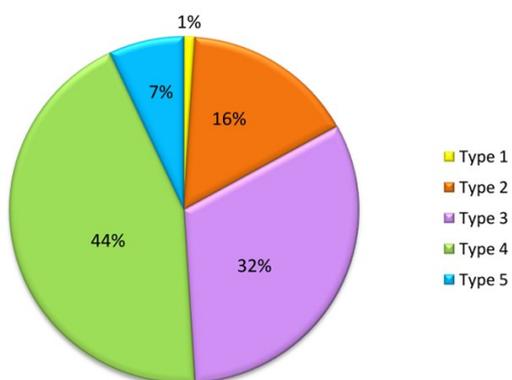
PORTRAIT QUARTIER DES VALIGNONS

La commune de Marnaz compte 5447 habitants (population insee 2015). Le quartier des Valignons, classé en veille active au titre de la géographie prioritaire, compte 753 habitants dont 491 en logement collectif (type logement social) et 262 habitants en individuel. Le principal bailleur est la SA Halpades.

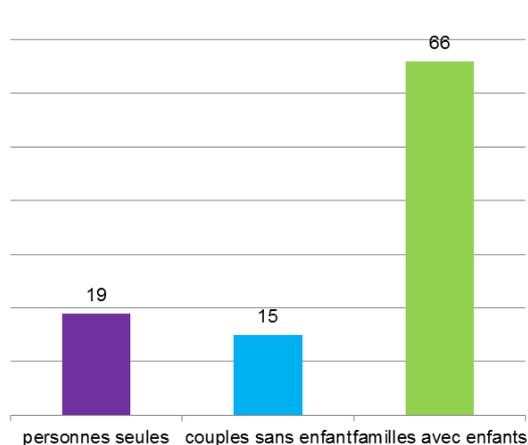
Le commune de Marnaz connait en 2018 un taux de chômage de 12.2 %.



MARNAZ - LES VALIGNONS 1
Typologies des logements



MARNAZ Les Valignons I
Composition familiale



• Des difficultés à mobiliser des données à l'échelle des quartiers

Lors de l'élaboration du contrat de ville, un diagnostic initial a été réalisé. Des données quantitatives et qualitatives ont tenté d'être collectées pour le QPV Les Ewües (et périmètre ex-ZUS° à Cluses et pour les deux quartiers en veille active, le Crozet à Scionzier et les Valignons à Marnaz).

Aujourd'hui, dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, il paraît difficile, voire impossible de collecter des données actualisées à l'échelle du QPV, de l'ex ZUS et deux quartiers de veille.

Les partenaires institutionnels ont pu fournir quelques données chiffrées mais souvent, seul le QPV est ciblé, les données sont manquantes pour les autres communes et quartiers.

Néanmoins, pour l'appréhension des difficultés et l'analyse de l'impact des actions de la politique de la ville, il serait essentiel de pouvoir collecter ces statistiques, cela permettrait de :

- ◆ **Mieux connaître** les quartiers prioritaires, la situation de leurs habitants et mieux appréhender ainsi leur réalité socio-économique ;
- ◆ Effectuer un **suivi** régulier de l'action publique ;
- ◆ **Mesurer** les écarts entre ces quartiers et les autres quartiers de l'EPCI (à condition d'observer également d'autres quartiers ciblés) ;
- ◆ **Construire** des outils d'aide à la décision en disposant d'éléments chiffrés ;
- ◆ Contribuer à **évaluer** les politiques publiques engagés sur les différentes thématiques.

L'observation doit permettre de gérer des données, suivre une évolution, analyser des indicateurs afin d'orienter la prise de décision.

⇒ ***Aujourd'hui le territoire ne possède pas d'observatoire à proprement parlé, les données disponibles le sont en fonction de la volonté des partenaires. A ce jour, les partenaires signataires du contrat de ville et le CGET à l'échelle nationale rencontrent des difficultés à disposer de données statistiques actualisées et évolutives, à l'échelle du QPV et encore plus pour les 2 quartiers en veille active. Ce qui pose des problèmes d'outils d'analyse notamment en terme d'évaluation.***



OBSERVATOIRE DE DONNÉES

Et pourtant...

« Lutter efficacement contre les inégalités supposent de parfaitement comprendre les situations territoriales, les processus de transformations sociospatiales qui les structurent ainsi que l'incidence des politiques et dispositifs d'action publique qui sont mis en œuvre pour les réguler.

De ce fait, observer les différences territoriales, les étudier et les analyser pour discerner celles qui constituent des inégalités à corriger politiquement, les représenter cartographiquement pour appréhender leur géographie, mener des réflexions prospectives et stratégiques pour qualifier les enjeux de développement et d'équité territoriale posés, imaginer les actions susceptibles de les relever, enfin évaluer ces actions pour s'assurer de leur efficacité constituent des compétences et missions essentielles pour le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). » site du CGET



GOVERNANCE ET ANIMATION

Au démarrage du contrat de ville en 2015, la coordination de la politique de la ville était assurée par une chargée de mission à plein temps, agent de la 2CCAM.

Suite à son départ, un chargé de mission a pris sa relève et est lui-même parti courant 2016.

Ces changements en début de contrat n'ont pas permis une animation stable et identifiée de la politique de la ville par la communauté de communes.

En 2017, 1 **chef de service habitat, logement, politique de la ville** a été embauché à mi-temps et une **chargée de mission spécifique politique de la ville** a également été recrutée à mi-temps.

Depuis 2018, celle-ci occupe son poste à plein temps avec des missions élargies aux domaines social/santé afin d'être complémentaires aux actions du contrat de ville et surtout de dynamiser les réseaux d'acteurs.

La volonté affichée de la 2CCAM est d'animer et de coordonner les projets de manière efficiente pour plus de lisibilité et de mise en cohérence des actions, en étant au service des différents porteurs de projets.

Missions des chargés de projets :

- ✓ Lancement, suivi, coordination des appels à projets « contrat de ville »
- ✓ Animation et suivi des comités technique et de pilotage contrat de ville
- ✓ Mobilisation des acteurs du territoire
- ✓ Communication et animation autour de ce réseau d'acteurs
- ✓ Interface pour les services, institutions, associations pour les questions concernant les quartiers
- ✓ Animation d'un réseau d'acteurs jeunesse autour de questions communes en favorisant la montée en compétences de ce secteur
- ✓ Rédaction et animation du contrat local de santé
- ✓ Développement et encouragement des projets de territoire et de la mise en réseau
- ✓ Accompagnement des porteurs de projets dans la recherche de financements
- ✓ Appui auprès de la Ville de Cluses pour le suivi et la mise en œuvre du projet de renouvellement du quartier des Ewües (rédaction de la convention ANRU)
- ✓ Appui auprès de la ville de Scionzier pour la mise en œuvre du PRU du Crozet (rédaction convention PUR)
- ✓ Promotion et valorisation du rôle de la 2CCAM dans la politique de la ville et auprès des acteurs de terrain
- ✓ Appui à la constitution des instances politique de la ville auprès des communes concernées (Conseil citoyen, CISP...)
- ✓

Une **commission** spécifique d'élus a été créée afin d'orienter et valider les choix d'action publique auprès des quartiers politique de la ville du territoire, par les communes urbaines mais aussi par les 7 autres communes constituantes de la 2CCAM.

GOVERNANCE ET ANIMATION

1/ Appel à projets pour la mobilisation des crédits spécifiques

Afin de structurer l'attribution des crédits spécifiques et d'essayer de mobiliser au mieux les acteurs du territoire intervenant auprès des habitants du QPV de Cluses, la 2CCAM a, depuis 2017, procédé au lancement d'un appel à projets.

Cette démarche a aussi pour but de repositionner la 2CCAM dans son rôle de coordination et de pilote de la politique de la ville et donner plus de transparence à l'attribution des financements.

Afin d'être en phase avec les notifications de crédits spécifiques par l'Etat, l'appel à projets est lancé en janvier avec un mois de délai de réponse pour les porteurs de projets.

Une fiche synthétique permettant de répondre a été mise en place pour ne pas alourdir les procédures, reprenant les éléments essentiels des dossiers cerfa. Ceci permet d'avoir les éléments clés des actions et de pouvoir réutiliser les dossiers pour répondre aux autres appels à projets en cas de réorientation vers du droit commun.

La chargée de missions politique de la ville sollicite au maximum le réseau identifié d'acteurs et diffuse l'information auprès de tous ses relais afin d'aider au mieux les organismes qui travaillent pour les habitants des quartiers.

Pour identifier toutes les actions, les porteurs de projets des quartiers veille active sont invités à répondre à l'appel à projets afin de les orienter en priorité sur des crédits de droit commun et de trouver des solutions de soutien financier aux projets menés.

Une fois les actions retenues comme éligibles aux crédits spécifiques, la 2CCAM accompagne les porteurs de projets, notamment associatifs, pour remplir en ligne le dossier sur les plateformes état.

Cette démarche apparait en effet parfois compliquée pour les associations qui ne sont pas rompues aux procédures administratives de ce type. **La 2CCAM est donc facilitateur dans la mise en relation et l'accès aux crédits spécifiques contrat de ville.**

Cluses Arve & montagnes

Rechercher des informations

QUALITÉ DE L'AIR

LUNDI 28 MAR 07 17

ACCUEIL | COMMUNAUTÉ DE COMMUNES | VOS SERVICES | TRANSPORTS | ASSAINISSEMENT - DÉCHETS | DÉCOUVRIR | PROJETS

VOUS ÊTES ICI: ACCUEIL > PROJETS > POLITIQUE DE LA VILLE > LE CONTRAT DE VILLE

HABITAT

AGENDA 21 ET PLAN CLIMAT

ESPACES NATURELS

CIRCUITS COURTS

PROGRAMME LEADER

ALPAGES

POLITIQUE DE LA VILLE

LE CONTRAT DE VILLE

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS

EN UN CLIC

S'INSTALLER

SE DÉPLACER

DÉCHETS

ASSAINISSEMENT

DÉCOUVRIR

PISCINE

MUSÉE DE L'HORLOGERIE ET DU

NOUS TROUVER

Communauté de communes Cluses Arve & montagnes

1, rue Paul Belinchi 38 300 Cluses

04 77 54 22 00

LE CONTRAT DE VILLE

POLITIQUE De La VILLE

Le Contrat de Ville de la Communauté de communes a été approuvé en août 2016 par l'ensemble des acteurs locaux, départementaux et régionaux, qui engagent pour les quartiers prioritaires 4 développe une stratégie d'actions pour les 6 prochaines années. En savoir plus sur les nouveaux contrats de ville: <http://www.villagesau.fr/>

Les partenaires du Contrat de Ville soutiennent des projets dans leurs compétences respectives. Ces projets doivent bénéficier en priorité aux habitants du quartier prioritaire du Contrat de Ville ou des quartiers en veille active:

- Les **Etoiles** à Cluses (Quartier prioritaire Politique de la Ville)
- Le **Crozet** à Scionzier (Quartier de veille)
- Les **Vaigions** à Maraz (Quartier de veille)

Il peut néanmoins concerner plus largement le territoire de la 2CCAM

- Qui peut bénéficier d'une subvention dans ce cadre ?
- Comment faire une demande ?
- Qui finance ?
- Comment est attribuée la subvention ?

• Répondre à l'Appel à Projets 2019

Pour bénéficier des crédits spécifiques contrat de ville vous pouvez, dès à présent, répondre à l'appel à projets selon la procédure détaillée dans les documents à télécharger. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Veronique Chabrier au 04 77 54 22 00 ou par email: vc@clusesarve.com

[Documents à télécharger](#)

lettre cadrage 2019

Appel à projets 2019

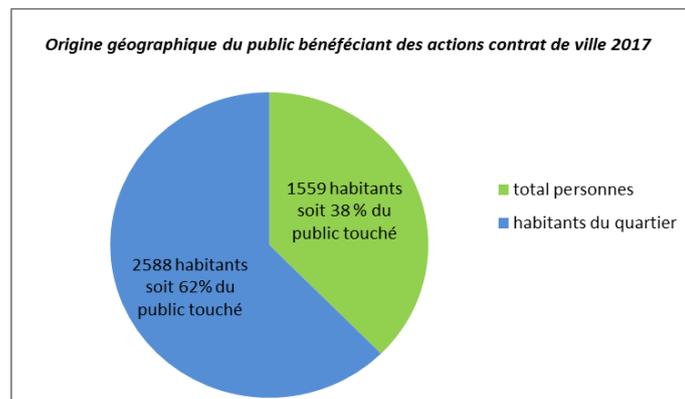
FICHE SYNTHESB3019 v2

Zoom : Les appels à projets en chiffres :

- **En 2017, 37 projets déposés par 14 porteurs de projets**

6 ont été financés dans le cadre des crédits spécifiques politique de la ville, 24 par du droit commun (FIPD, MILDECA, citoyenneté et valeurs de la République, Conseil Départemental, CAF...). Seulement 7 actions n'ont pas trouvé de soutien financier.

Les 6 actions financées au travers des crédits spécifiques ont bénéficié à près de 4147 personnes dont 1166 hommes des Ewües ; 1422 femmes des Ewües soit un total de **2588 habitants du quartier**.



A noter également que ces chiffres n'incluent pas les actions à portée plus collective ou impactant les dynamiques d'acteurs et la formation des professionnels.

- **En 2018, 14 projets déposés par 7 porteurs de projets.**

En 2018, pour ne pas multiplier les dépôts de dossiers dans les appels à projets, l'accompagnement auprès des acteurs a permis de recentrer la pertinence des demandes afin de ne pas perdre de temps dans la constitution des dossiers et de cibler les financeurs (« réflexion » des demandes vers le droit commun ou d'autres appels à projets). Cela explique les chiffres moins élevés qu'en 2017 mais qui amène une optimisation dans la recherche des financements pour les acteurs de territoire.

GOVERNANCE ET ANIMATION

2/ Le rôle du Comité technique

Le **comité technique** a évolué ces deux dernières années suite à la mise en place de l'appel à projets. Au départ, il s'agissait de réunir certains acteurs politique de la ville afin de flécher les crédits spécifiques selon les priorités de chacun.

Aujourd'hui, **le comité technique permet à TOUS les porteurs de projets, intervenant dans les trois quartiers de la politique de la ville, de présenter leurs actions, aux financeurs mais aussi aux autres acteurs de terrain.**

Ainsi le comité technique du contrat de ville du bassin clusien, réunit désormais les représentants de l'Etat (DDCS74, Sous-préfecture), du Conseil Départemental 74, de la Région, de la CAF74, de la Caisse des Dépôts et Consignation, de la DRAC..., et les porteurs de projets du territoire QPV et des territoires veille active.

Ce format d'animation permet ainsi aux porteurs de projets de mieux valoriser leurs actions, de se faire connaître auprès des autres intervenants, de partager les expériences et donc, au final de favoriser la constitution d'un réseau, et le cas échéant de créer des passerelles entre les projets.

Les financeurs ont de ce fait plus directement les réponses à leurs questions et peuvent flécher les crédits spécifiques selon la pertinence des actions mais aussi orienter les demandes sur des crédits de droit commun.

3/ Comité de pilotage

Jusqu'en 2017, le comité de pilotage re-débatte du fléchage des crédits spécifiques, déjà plus ou moins organisé pendant le comité technique et cette instance était peu efficiente dans l'aboutissement des décisions. Une perte de temps pour les financeurs dont les emplois du temps sont assez serrés.

Depuis 2018, le comité de pilotage se veut plus interactif et plus décisif dans le choix des orientations et la validation des objectifs contrat de ville.

Le débat ne se concentre plus uniquement sur l'orientation des crédits spécifiques (déjà pré-fléchés en comité technique) mais aussi sur les orientations plus larges des actions et thématiques à mener dans les quartiers : point sur l'avancement des projets de rénovation urbaine, convention TFPB (cf. p.51), participation des habitants (conseil citoyen, etc.) ou encore l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville...

Co-animé par Monsieur le Sous-préfet et Monsieur le Président de la communauté de communes Cluses Arve et montagnes, les partenaires signataires et financeurs échangent autour des choix et orientations à donner aux actions et peuvent ainsi soutenir et/ou réorienter les projets mis en œuvre dans le quartier prioritaire et des quartiers de veille active.

Annexe 2 : tableau 2018 des actions politique la ville recensées sur le territoire du bassin clusien

RAPPEL: PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

I. RAPPEL DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE DU BASSIN CLUSIEN

→ Priorités et axes transversaux à l'ensemble des démarches et projets:

- La jeunesse
- Le développement durable
- L'égalité homme femmes et la lutte contre les discriminations
- La promotion de la participation, de la citoyenneté et des valeurs de la République

→ Champs d'intervention :

- La cohésion sociale
- Le Développement économique et l'emploi,
- Le cadre de vie et la rénovation urbaine

RAPPEL: PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

Pilier 1 : COHESION SOCIALE

Orientation stratégique n°1 :	Orientation stratégique n°2 :	Orientation stratégique n°3 :
<p>FAVORISER L'ACCES A LA SANTE & A LA PREVENTION</p> <p><i>Au travers d'un Contrat Local de Santé, permettant de :</i></p>	<p>FAVORISER L'ACCES AU DROIT & LUTTER CONTRE LE NON RECOURS</p>	<p>FAVORISER LE LIEN SOCIAL & L'INSERTION SOCIALE</p>
<p>Objectifs opérationnels :</p> <p>I.1.1. Renforcer et adapter l'offre de soins de proximité dont l'accès aux soins psychologiques ou psychiatriques</p> <p>I.1.2. Promouvoir des actions d'éducation à la santé et de prévention et plus particulièrement en matière d'hygiène de vie, de conduites à risques, de dépendances et de souffrance psychologique</p> <p>I.1.3. Promouvoir des actions de santé environnement</p>	<p>Objectifs opérationnels :</p> <p>I.2.1. Offrir un accompagnement de proximité aux victimes et aux personnes en difficultés pour les orienter, réduire le non recours et les soutenir dans leurs recours</p> <p>I.2.2. Accompagner les publics en difficulté pour les orienter et les soutenir dans leurs démarches et réduire la fracture numérique</p> <p>I.2.3. Favoriser la connaissance et l'application des valeurs de la République, du fonctionnement des institutions et des services publics</p>	<p>Objectifs opérationnels :</p> <p>I.3.1. Lutter contre l'isolement et le repli en favorisant la vie du quartier et la pratique d'activités sportives, culturelles, bénévoles ou associatives source de lien social</p> <p>I.3.2. Renforcer l'estime de soi, l'autonomie et la montée en compétences des personnes (dont la mobilité) source de remobilisation</p> <p>I.3.3. Encourager l'émancipation et la participation citoyenne des habitants (faire avec)</p> <p>I.3.4. Favoriser la connaissance de la langue française</p>

RAPPEL: PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

COHESION SOCIALE (suite) :	
Volet : RÉUSSITE EDUCATIVE	
Orientation stratégique n°4 :	Orientation stratégique n°5 :
<p>METTRE EN PLACE UNE VERITABLE POLITIQUE DE REUSSITE EDUCATIVE</p> <p>DE LA PETITE ENFANCE A L'AGE ADULTE</p> <p><i>Au travers des Programmes de Réussite Educative, permettant de:</i></p>	<p>APPORTER UN ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE AUX ENFANTS & AUX JEUNES EN DIFFICULTE OU SITUATION DE RUPTURE</p>
Objectifs opérationnels :	Objectifs opérationnels :
I.4.1. Accompagner les enfants dans leurs processus de sociabilisation de manière coordonnée, décloisonnées et adaptée (entre professionnels et parents)	I.5.1. Agir sur tous les leviers qui concourent à l'épanouissement, à la sociabilisation et à l'émancipation (expression, valorisation, culture, sport, loisirs, créativité, ...)
I.4.2. Améliorer le repérage des difficultés	I.5.2. Favoriser l'expérimentation de pratiques, le montage de projet, les stages, le bénévolat comme source de valorisation et de montée en compétence
I.4.3. Prévenir & Lutter contre le décrochage scolaire	I.5.3. Associer, accompagner et valoriser les parents dans leurs rôles
I.4.4. Favoriser la réussite pour tous, par promotion de la diversité & de l'égalité filles garçons dans l'orientation scolaire et professionnelle & dans les activités péris et extra scolaires	I.5.4. Faciliter l'orientation et l'accès aux soins des jeunes ayant des difficultés psychologiques ou psychiatriques (type antenne Maison des Ados) ou des conduites à risque

RAPPEL: PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

Pilier 2 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Orientation stratégique n°1 :

REVITALISER LE QUARTIER DES EWÜES

Orientation stratégique n°2 :

LUTTER CONTRE LA STIGMATISATION DU QUARTIER ET DE SES HABITANTS

Orientation stratégique n°3 :

RAPPROCHER OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOI

Objectifs opérationnels :

**II.1.1. Soutenir les commerces et services publics existants pour freiner la perte d'attractivité du quartier
&
Favoriser l'implantation et la création d'activité**

II.1.2. Promouvoir et coordonner toutes initiatives permettant de rendre le quartier attractif à une zone de chalandise large

II.1.3. Organiser le développement des équipements commerciaux de manière cohérente à l'échelle intercommunale

Objectifs opérationnels :

**II.2.1. Communiquer sur les atouts (parcours de réussite)
&
les aides mobilisables pour lever certaines réticences et discriminations envers la création d'activité sur le quartier ou l'emploi d'habitants des Ewües**

II.2.2. Accompagner de manière adaptée les publics en difficulté pour les orienter et les soutenir dans leurs démarches de création d'activité ou de recherche d'emploi

II.2.3. Promouvoir la mise en place de clauses d'insertion au bénéfice des publics prioritaires dans les marchés publics des partenaires du contrat de ville

Objectifs opérationnels :

**II.3.1. Repérer et lever les freins à l'emploi et à la formation des publics prioritaires (et particulièrement chez les jeunes et les femmes)
&
Soutenir les actions de remobilisation de ces publics**

II.3.2. Améliorer l'accueil, l'information et l'accompagnement des publics en matière d'orientation et de formation professionnelle (secteur porteurs, secteurs connotés, stéréotypes...)

II.3.3. Mobiliser l'économie locale, favoriser la rencontre entre employeurs et demandeurs d'emploi, alternants, stagiaires...

RAPPEL: PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

Pilier 3 : CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

Orientation stratégique n°1 :	Orientation stratégique n°2 :	Orientation stratégique n°3 :
<p>FAVORISER LA MIXITE SOCIALE & LES PARCOURS RESIDENTIELS</p> <p><i>Au travers d'un programme Local de l'Habitat permettant de :</i></p>	<p>RENDRE LES QUARTIERS PRIORITAIRES ATTRACTIFS & MIEUX LES INTEGRER AU RESTE DES COMMUNES ET TERRITOIRE</p>	<p>ASSURER LA TRANQUILITE PUBLIQUE EN DEVELOPPANT LA MEDIATION, LA PROXIMITE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE</p> <p><i>Par le biais du soutien aux actions des services dédiés présents sur le quartier des Ewües : antenne de justice, association Mieux Vivre, services municipaux...)</i></p>
Objectifs opérationnels :	Objectifs opérationnels :	Objectifs opérationnels :
<p>III.1.1. Mettre en place une politique de peuplement concertée à l'échelle intercommunale pour infléchir la spécialisation sociale des quartiers</p>	<p>III.2.1. Rénover les espaces publics et les équipements</p>	<p>III.3.1. Renforcer la gestion urbaine et sociale de proximité (actions de médiations, bureau de proximité d'Halpades...)</p>
<p>III.1.2. Agir sur les copropriétés en difficultés (OPAH)</p>	<p>III.2.2. Favoriser les flux de populations depuis et vers les quartiers & améliorer l'accessibilité des quartiers</p>	<p>III.3.2. Assurer une présence de proximité pour l'accueil, l'information et l'accompagnement des publics</p>
<p>III.1.3. Adapter les parcs locatifs sociaux publics et privés aux demandes (dont aux demandes spécifiques d'accessibilité, de qualité, de public jeunes...) par des réhabilitations, des aménagements des espaces extérieurs ; de la dédensification, de la production (objectif Loi 25%)</p>	<p>III.2.3. Renforcer la mixité fonctionnelle des quartiers prioritaires au regard du restant des communes et du territoire en favorisant l'implantation d'offres qualitatives sur les quartiers (activités d'un centre ressource...)</p>	<p>III.3.3. Promouvoir la tranquillité publique, l'éducation au développement durable et au tri, l'éducation aux bonnes pratiques du vivre ensemble (voisinage)</p>
		<p>III.3.4. Favoriser la participation et l'implication de tous les habitants dans la vie du quartier et de la commune</p>

ÉVALUATION PILIER COHÉSION SOCIALE

Tout d'abord, un tour d'horizon des services de proximité présents dans le quartier des Ewües:

- ✓ **Une agence pôle emploi** qui s'est dotée de l'apport de services civiques pour accompagner les publics les plus en difficulté, notamment face au numérique.

Quelques chiffres Pôle Emploi (juillet 2018) :

- Taux de chômage de la zone d'emploi gérée par le pôle emploi de Cluses, à savoir de La Roche-sur-Foron à Magland en passant par la vallée du Giffre : 7,3%, c'est-à-dire stable depuis 6 mois.
- Nombre de demandeurs d'emploi résidant dans le QPV des Ewües : 205 demandeurs d'emploi toutes catégories confondues (sans emploi+ en formation + travaillant à temps partiel + travaillant en intérim ou cdd)
- 158 demandeurs d'emploi en catégorie A, c'est-à-dire n'ayant pas travaillé du tout le mois dernier, dont 31 jeunes de moins de 26 ans et 42 seniors de 50 ans et plus.
- 70% des demandeurs d'emploi des Ewües ont un niveau inférieur ou égal au CAP, ce qui est équivalent à la moyenne des demandeurs d'emploi du territoire.
- Concernant le taux de retour à l'emploi, il est sensiblement le même pour le QPV (10%) que pour le reste des demandeurs d'emploi de la vallée (11%).

- ✓ **Une agence CPAM** : elle aussi bénéficie de personnels spécifiquement formés à l'accompagnement des publics les plus fragiles.

La 2CCAM travaille actuellement sur la proposition, pour les publics les plus fragiles, d'accéder aux bilans de santé CPAM sur le territoire, sans avoir besoin d'effectuer le déplacement à Annecy.

- ✓ **La Mission Locale Jeunes**. Localisée jusqu'à présent dans le centre ville de Cluses, La MLJ étudie en partenariat avec les services de la Ville, une solution pour être implantée au sein même du quartier des Ewües (avenue Georges Clémenceau), dans des locaux partagés avec d'autres services municipaux (Bureau Information Jeunesse, service d'animation de proximité). La mobilisation/aménagements de ces locaux sont inscrites au titre des opérations du programme de renouvellement urbain du quartier des Ewües.

Quelques chiffres Mission Locale Jeune:

En 2018, la Mission Locale Jeunes accueillait 308 jeunes de la 2CCAM en 1^{er} accueil (149 femmes et 159 hommes) dont 17 issus du QPV des Ewües soit 6% (les données sont indisponibles concernant le Crozet et les Valignons). Au total 744 jeunes du territoire bénéficient d'un accompagnement, 38 sont originaires du QPV (soit 5%).

- ✓ **L'Epda**, établissement de prévention spécialisée, a également installé des locaux proches du quartier et du collège, pour être au plus près des jeunes. De nombreuses actions sont réalisées en partenariat sur le territoire (décrochage, prévention santé, chantiers jeunes...) et l'intervention des éducateurs se fait également au sein des 2 collèges (Jean-Jacques Gally à Scionzier, Anthonioz de Gaulle à Cluses).



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

ÉVALUATION PILIER COHÉSION SOCIALE

✓ **L'antenne de justice**

Portée par la 2CCAM, elle accueille les habitants du territoire et au-delà (près de 50% du public ne vient pas des communes de l'intercommunalité). Cette structure de proximité permet un accès au droit et à la justice : information et orientation sur les problématiques diverses, permanence du délégué du défenseur des droits, de l'AVIJ (Aide aux Victimes d'Intervention Judiciaire), du conciliateur de justice, d'avocats du barreau de Bonneville, du CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles), des délégués du procureur, du SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), de la

Ouverte à tous, elle répond à l'orientation stratégique « favoriser l'accès au droit et lutter contre le non recours ». **Malgré cette réponse de proximité adaptée aux publics prioritaires, la 2CCAM n'arrive pas à mobiliser des financements de droit commun, elle est seule à porter le fonctionnement de la structure et tente d'alerter ses partenaires institutionnels sur la nécessité et l'importance d'un tel service au cœur du quartier des Ewües.**



S'agissant du **quartier du Crozet**, les services de proximité sont les suivants :

- ✓ **Un Point Information Familles** : porté par la municipalité, les PIF a vocation à faire le relais avec certaines institutions, notamment le Pôle Emploi, la MLJ, la CAF... Il propose également de nombreux services aux habitants du quartier comme une borne internet et un accompagnement à l'utilisation des plateformes numériques, des ateliers parents, des conférences...
- ✓ **L'annexe** : est une possibilité d'accès, le vendredi après-midi, aux services de la médiathèque de Scionzier.
- ✓ **Les ASL** : ateliers sociolinguistiques : ils ont lieu au cœur du quartier pour permettre aux habitants l'accès à la langue française et sa culture. Scionzier a fait le choix de proposer des cours mixtes afin que l'intégration se fasse au mieux pour les habitants, notamment dans une perspective de parcours vers l'emploi.
- ✓ **L'Espace Enfance et Famille** : propose un service périscolaire, un service de centre de loisirs, un accès à des permanences du médecin de PMI (Protection Maternelle et Infantile) du Département 74, des ateliers massage bébés, des permanences d'une psychologue une fois par mois dans le cadre du PRE (Programme de Réussite Educative).

Le quartier des Valignons bénéficie d'un accès à l'espace animation, principalement dédié aux jeunes mais pouvant également accueillir des associations ou des ateliers type « sport au féminin » réservé aux femmes des quartiers politique de la ville.

ÉVALUATION PILIER COHÉSION SOCIALE

Parlons numérique !

Dans le but de réduire les inégalités territoriales, depuis 2015, nombreux sont les acteurs qui proposent, sur le territoire politique de la ville mais plus largement sur le territoire 2CCAM, des accès au numérique (bornes internet, mise à disposition d'outils numériques, accompagnement de publics) afin de réduire la fracture numérique.

La multiplication des plateformes et des accès au droit via internet favorise le développement des outils permettant aux publics les plus précaires de pouvoir utiliser ces accès dématérialisés. Quelques acteurs principaux, ciblés QPV, sont soutenus dans le cadre des crédits spécifiques pour faire de la médiation multimédia. La ville de Scionzier met à disposition sur le Point Information Famille, au cœur du quartier un accès et un accompagnement numérique, il en est de même pour la ville de Marnaz notamment via son service d'animation jeunesse.

Le projet à horizon 2022 est de pouvoir proposer une action d'accès au numérique complète et complémentaire sur le territoire pour ne pas disperser les énergies et rendre plus lisibles les actions pour les habitants du territoire 2CCAM.



Citoyenneté et Valeurs de la République !

Sous l'impulsion de la DDCS74, 4 journées de formation Laïcité et Valeurs de la République ont été proposées aux personnels des 3 communes politiques de la ville.

Environ 50 personnes ont été formées en veillant à mixer les professionnels et les communes afin de donner de la dynamique et de favoriser l'échange de la pratique autour de ces questions.

Les actions vont continuer d'opérer auprès des acteurs de terrain en mixant les publics et en ouvrant à toute l'intercommunalité.

QU'EST CE QUE LA LAÏCITÉ ?

Ce n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public.

Ses trois principes et valeurs :

La liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public.	La séparation des institutions publiques et des organisations religieuses. L'Etat ne reconnaît, ni ne subventionne aucune religion.	L'égalité de tous devant la loi, quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.
---	--	--

Elle garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs convictions. Elle assure aussi bien le droit d'avoir ou de ne pas avoir de religion, d'en changer ou de ne plus en avoir.

Elle garantit le libre exercice des cultes et la liberté de religion, mais aussi la liberté vis-à-vis de la religion : personne ne peut être contraint au respect de dogmes ou prescriptions religieuses.

De la séparation se déduit la neutralité de l'Etat, des collectivités territoriales et des services publics, non de ses usagers. La République laïque assure ainsi l'égalité des citoyens face à l'administration et au service public, quelles que soient leurs convictions ou croyances.



Lien social et insertion sociale : au cœur des préoccupations, ces problématiques font parties des sujets sensibles traités par la collectivité et les associations intervenant sur les quartiers. La commune de Marnaz met en place une GUSP (Gestion Urbaine et sociale de Proximité) en partenariat avec Halpades (unique bailleur sur les 3 quartiers) et l'association d'insertion Alvéole : l'objet étant non seulement de participer à l'entretien et au surentretien du quartier des Valignons, mais de le faire au travers du prisme de l'insertion sociale.

Il s'agit ici pour les acteurs de la politique de la ville de réussir à maintenir ce dispositif en accompagnant la Ville de Marnaz qui n'accède à aucun financement pour cette action prioritaire au titre de la cohésion sociale.

Nombreuses sont les associations qui œuvrent également sur le territoire pour proposer aux publics des quartiers politiques de la ville des activités favorisant le lien social (voir l'arbre à objectifs annexe 1).

ÉVALUATION PILIER COHÉSION SOCIALE

Zoom sur les transports publics :

La communauté de communes Cluses Arve et montagnes a mis en place depuis 2017 un service de transport urbain collectif sur les communes de bas de Vallée. Différentes lignes ont été mises en place desservant notamment les quartiers des Ewües, du Crozet et des Valignons et permettant de relier ces quartiers aux centres ville et zones commerciales. Ce service de transport collectif contribue ainsi à leur désenclavement et facilite la mobilité des publics les plus précaires (Un tarif social a été mis en place en direction de ces publics).

Mobilisation du droit commun:

Différentes lignes budgétaires de droit commun sont mobilisées en appui à la mise en œuvre d'action dans les quartiers :

- **FIPD: (Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance):** **MLJ:** itinérance / parcours individualisé et planifié vers l'emploi/ conseiller justice mission locale/chantiers d'insertion **Alvéole:** job explorer
- **Mildeca (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites à Risque):** Papillagou **Cluses et Marnaz**
- **REAPP (Réseau d'Ecoute et d'Appui d'Accompagnement des Parents):** **Scionzier et Cluses:** actions parentalité
- **CAF (Caisse Allocations Familiales):** Cluses et Marnaz: CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité)
- **ARS (Agence Régionale de Santé):** Médiation santé **Mieux Vivre dans sa Ville / ANPAA / Point Ecoute Jeunes (via EPSM de La Roche-sur-Foron) / IREPS**
- **DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) :** **Ville de Cluses**
- **CNDS (Centre National de Développement pour le Sport) :** Savoir Nager **Cluses et Scionzier / Clubs: Athlétisme, Lutte, Ski, Tennis, Tennis de table, Escrime, FC Cluses, Twirling, Basket**
- **DDCS74 (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) « citoyenneté vivre ensemble » :** **2CCAM:** décrochage scolaire / **Ville de Cluses:** mobilisation des jeunes par le biais de projets culturels / **Ville de Marnaz:** citoyenneté vivre ensemble / **CIDFF74:** ateliers numériques Scionzier / **Ville de Scionzier:** Mixité égalité
- **PRIPI (Programmes Régionaux d'Intégration des Populations Immigrées) :** ASL **Marnaz, Scionzier**, Mieux Vivre dans sa Ville (**Cluses**)
- **Conseil Départemental 74:** **collèges Anthonioz de Gaulle de Cluses et JJ Gallay de Scionzier**
- **Commission Mixte (CAF 74 et Conseil Départemental 74):** **Mieux Vivre dans sa Ville; service jeunesse Magland, CCAS Cluses et Scionzier; EPDA; aides individuelles territoire 2CCAM: insertion professionnelle**

En conclusion

Le pilier cohésion sociale se veut être fédérateur, innovant et diligent sur le territoire clusien notamment grâce à l'implication des collectivités et des associations auprès des publics précaires. Nombreuses et variées sont les propositions d'activités, d'actions, de projets innovants favorisant l'inclusion des publics.

Il est essentiel de noter, au titre de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville, que les 3 communes concernées sont très investies sur les questions de cohésion sociale et n'hésitent pas à mobiliser leurs services au titre du droit commun pour la réduction des inégalités de territoire.

Ce pilier nécessite d'être développé jusqu'en 2022 particulièrement sur le volet participation citoyenne et dans le domaine de la communication pour rendre visibles et lisibles les actions auprès des publics et des partenaires impliqués.

ÉVALUATION PILIER COHÉSION SOCIALE

RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La réussite éducative tient une place particulière dans le pilier cohésion sociale. Dotée de 2 Programmes de Réussite Éducative pour les communes de Cluses et Scionzier, avec un réseau Education Nationale classé en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) pour les 3 communes, les dispositifs et moyens mis en œuvre se multiplient afin de *favoriser les parcours de réussite des enfants*.

En constante concertation, **les acteurs des réseaux éducatifs et sociaux ont compris l'importance des alliances éducatives dans le parcours de prise en charge du jeune et de sa famille.**

Malgré les difficultés de faire travailler ensemble des professionnels aux postures différentes et aux habitudes ancrées dans les missions professionnelles, **le rôle d'animation de la 2CCAM au titre de la politique de la ville trouve ici toute sa légitimité mais nécessite des efforts renouvelés de mobilisation des acteurs.**

La volonté affichée de chaque acteur pour mailler le réseau autour des jeunes est une force pour le territoire avec de réelles implications et motivations de chaque institution, en interne, pour proposer des actions innovantes et pertinentes sur les temps scolaires et hors temps scolaires.

A souligner **la qualité et l'implication de l'accompagnement technique de la part des services de la DDCS74** qui assurent un rôle de conseil auprès de tous les services jeunesse.

PRE / MONTANT DES FINANCEMENT :

PRE	2016	2017	2018
Cluses	71 000 €	71 000 €	71 000 €
Scionzier	45 000 €	20 000 €	20 000 €

La Maison des Savoirs et de la Formation

Le principe de cette action innovante est simple : **utiliser le vecteur « collègue » et ses locaux comme plateforme de diffusion de savoirs et d'apprentissage ouvert à tous.**

3 piliers constituent les thématiques et champs d'action de la Maison des Savoirs et de la Formation :

- ✓ **La médiation numérique** : le collègue et la 2CCAM ont choisi d'embaucher un jeune (du quartier) en service civique, afin de répondre aux demandes des collégiens et d'accompagner leurs parents sur les problématiques d'accès aux plateformes numériques : ex. : inscription aux transports scolaires ; demandes de bourses
- ✓ **Formations intramuros et inter-structure jeunesse/social** : ouvrir le collègue aux acteurs du territoire pour développer une culture commune des savoirs et permettre à chacun d'accéder à de la documentation.
- ✓ **Le Réseau d'échange réciproque des savoirs** : à destination d'un public adulte : permettre aux habitants d'accéder mais aussi de diffuser du savoir. Les habitants de la 2CCAM et plus particulièrement des quartiers, peuvent venir proposer à d'autres habitants de leur enseigner un savoir (cuisine, langues étrangères, informatique...). L'objectif est d'être diffuseur de savoir, d'apprendre tout au long de la vie, de créer du lien, de valoriser les personnes en les accompagnant sur les ateliers d'échange réciproque de savoirs.

C'est aussi, permettre aux enseignants de développer des formations / ateliers en faveur d'un public adulte, sur le principe de l'andragogie : enseigner à des adultes permet d'améliorer l'enseignement en direction des adolescents.

Le dispositif de MSF a été **co-construit sur le territoire** par un échange entre le collègue, les services jeunesse du territoire, la prévention spécialisée, Mieux Vivre dans sa Ville, l'Université Populaire et surtout les habitants qui ont été très tôt associés au projet : participation au comité de pilotage.

Les ateliers sont ouverts à tous les habitants de la 2CCAM avec un accompagnement spécifique pour les habitants et jeunes des 3 quartiers politique de la ville.

ÉVALUATION PILIER COHÉSION SOCIALE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Zoom sur le décrochage scolaire :

Depuis 2017, les chefs de service Enfance Jeunesse de Cluses, Marnaz, la référente politique de la ville 2CCAM et la conseillère pédagogique DDCS74 se sont rencontrés pour co-construire une action d'envergure sur le thème du **décrochage scolaire** à destination de tous les acteurs socio-éducatifs du territoire.

Accompagné de l'association La Bouture, experte dans le domaine, **4 journées complètes de formations ont eu lieu sur le territoire 2CCAM**. Réunissant plus 50 acteurs de différentes institutions : éducation nationale, pôle médico-sociaux, médecine scolaire, établissement de prévention spécialisée, services jeunesse... les problématiques abordées ont pour objet de créer une culture commune face au décrochage, de doter les acteurs d'outils permettant l'action rapide et la prise en charge du jeune et sa famille dans les meilleures conditions pour favoriser la persévérance scolaire et éviter le décrochage.

L'action va perdurer sur 2019 avec une mobilisation accrue autour du thème pour concevoir ensemble des outils concrets d'action et de prévention.

Thèmes abordés:

- ✓ définition du décrochage scolaire
- ✓ Les signaux faibles du décrochage
- ✓ La prise en compte de la famille/ la relation aux parents
- ✓ Notion de raccrochage



Journée décrochage scolaire / mai 2018

ÉVALUATION PILIER COHÉSION SOCIALE

SANTÉ PRÉVENTION

Extrait du Diagnostic Local de Santé (DLS):

Des enjeux spécifiques au territoire pointés par les données disponibles

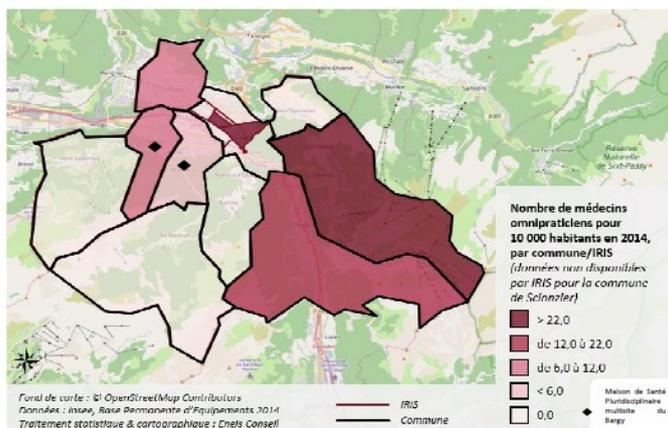
❖ Une faible densité de médecins généralistes et une répartition inégale sur le territoire

40 médecins généralistes exerçaient en 2015 sur le territoire. 4 communes sont dépourvues de médecins généralistes, et la densité de médecins généralistes apparaît inférieure à la moyenne départementale et régionale.

Les communes de Marnaz, Scionzier, Cluses et Magland sont ainsi classées en « zone fragile » par l'ARS, constituant des territoires où l'offre doit être consolidée et susceptibles d'accueillir un projet structurant pour l'organisation du premier recours et où doivent être mises en œuvre des mesures destinées à favoriser une meilleure répartition géographique des professionnels de santé, des maisons, pôles et centres de santé.

En 2015	Nombre de médecins généralistes
Arâches-la-Frasse	5
Cluses	21
Magland	2
Marnaz	4
Mont Saxonnex	0
Nancy sur Cluses	0
Le Reposoir	0
Saint Sigismond	0
Scionzier	3
Thyez	5

Source : Balises - ORS Rhône Alpes



En 2015	Densité médecins généralistes (pour 100 000 habitants)	Part de médecins en secteur 2
2CCAM	79,7	9%
Haute-Savoie	97,2	15%
Région Rhône Alpes	96,1	12%

Source : Balises - ORS Rhône Alpes

Un enjeu d'attractivité du territoire pour l'installation de professionnels libéraux

Zoom sur le Diagnostic Local de Santé (DLS):

Le DLS a été réalisé, en 2017, par le cabinet Enéis sur le territoire 2CCAM, financé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) afin d'identifier les enjeux et besoins du territoire dans le domaine de la santé.

Ce diagnostic s'est voulu participatif et a interrogé les habitants sur leurs besoins ressentis et les problématiques repérées. Suite à l'identification des enjeux, **un collège d'élus a validé certaines orientations pour le territoire notamment autour des questions de la jeunesse (prévention/addiction) et de la gérontologie.** Une fois ces 2 grandes thématiques définies, c'est au Contrat Local de Santé d'affiner les actions et de définir les projets. A noter que si les actions contrat de ville ciblent prioritairement les habitants des quartiers politique de la ville, le CLS, lui, a vocation à agir sur tout le territoire de la 2CCAM.

ÉVALUATION PILIER COHÉSION SOCIALE

SANTÉ PRÉVENTION

FOCUS : accès à la santé et prévention

Lors des rencontres des acteurs de terrain concernant l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville sur le pilier cohésion sociale, **il a très vite émergé un besoin concernant les actions de santé et de prévention**. Autant les partenaires ont de réelles habitudes de travail en réseau et de communication sur les secteurs jeunesse, éducation, emploi, **autant dans le domaine de la santé, le réseau est inexistant et le manque d'information sur les dispositifs et sur les projets en place est très prégnant**.

Une vraie volonté de constituer le réseau et d'aborder des thématiques essentielles de prévention et de santé est très vite apparue. Dans le même temps, le travail de rédaction d'un Contrat Local de Santé est en cours en collaboration avec l'ARS.

Ainsi, **des groupes rassemblant les pilotes impliqués dans le travail autour du CLS (élus et quelques techniciens) et les acteurs santé ont été constitués autour des thématiques suivantes :**

- Groupe prévention public moins de 6 ans
- Groupe prévention public 6-11 ans
- Groupe prévention public 11-16 ans
- Groupe prévention actions diverses : UFSBD, CPAM, Nutrition...
- Groupe gérontologie : thématiques précises à définir en 2019

Chaque groupe est constitué de spécialistes du secteur cité et de personnes souhaitant s'investir dans ce domaine. Ils rassemblent des techniciens territoriaux, associatifs, privés... mais aussi des élus afin de croiser les regards et d'optimiser la définition des stratégies possibles et de co-construire de manière pragmatique et efficace les contours du CLS du territoire. Les participants viennent des 10 communes de la 2CCAM avec un regard particulier sur les publics prioritaires.

Bénéfices de l'évaluation à mi-parcours et perspectives :

L'évaluation à mi-parcours a permis à la 2CCAM de relancer les partenaires sur la thématique prévention santé et de redéfinir les besoins et projets des acteurs de terrain, en fonction des constats santé réalisés auprès des publics et des manques à pallier sur les actions de droit commun.

Il s'agit, pour cet axe stratégique, de constituer des outils concrets d'actions, d'animer le réseau et de s'emparer pleinement du dispositif CLS pour créer de la cohérence et de l'efficacité dans les actions territoriales.

Une remarque particulière concernant l'axe jeunesse soulignée depuis longtemps par les acteurs : il est constaté un réel manque de prise en charge pour les problèmes psychologiques des jeunes et de leurs familles : un vrai travail doit être engagé autour de l'objectif « faciliter l'orientation et l'accès aux soins des jeunes ayant des difficultés psychologiques ou psychiatriques (type antenne Maison ados) ou des conduites à risque. »

EVALUATION PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI



LA ZONE COMMERCIALE DU BORD D'ARVE - SCIONZIER



Retail Park au Nord



Retail Park au Nord



Retail Park au Sud

Le pilier développement économique du contrat de ville est, à n'en pas douter, le pilier le moins investi.

Des actions sont mises en œuvre sur le territoire mais la mise en cohérence et en réseau n'est pas une pratique évidente dans ce domaine.

Pas encore réellement pris en mains par les techniciens de manière concertée et globale, le pilier développement économique manque de visibilité et de communication sur les projets et dispositifs en place.

De manière générale, c'est le **droit commun** qui œuvre ici notamment avec les dispositifs emploi et mobilisation des publics prioritaires pour un retour à l'emploi proposés par le pôle emploi et la Mission Locale Jeunes. La Maison de l'emploi de Bonneville ou encore la Direccte proposent également des actions en direction des publics quartier politique de la ville.

La Maison de l'emploi a d'ailleurs proposé une permanence dans les locaux de l'association Mieux Vivre dans sa ville pour accompagner les habitants des quartiers dans la création et reprise d'entreprise.

Une labellisation Cités Lab a été suggérée à l'intercommunalité, mais les engagements financiers et les problèmes de locaux n'ont pas permis au projet d'aboutir malgré une volonté persistante de la Maison de l'emploi.



EVALUATION PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

La prise en compte des enjeux de développement économique sont présents essentiellement dans les actions de rénovation urbaine du 3^{ème} pilier du contrat et sur **le quartier de Ewües** :

« Différents partenaires (Maison de l'Emploi, de Mission Locale Jeunes, Pole Emploi, le Conseil Départemental de Haute-Savoie, le bailleur social Halpades notamment) sont ainsi mobilisés :

- ✓ **Action d'inclusion numérique des habitants**, afin de faciliter l'accès aux outils numériques et mieux les préparer dans leur recherche d'emploi par le biais des supports numériques,
- ✓ **Appui à la création d'entreprises** en proposant des services aux porteurs de projets d'entrepreneuriat (permanence assurés dans le quartier des Ewües par la Maison de l'Emploi, projet d'une labellisation CitéLAB d'un espace création/reprise d'entreprises avec un point d'accueil dans le quartier des Ewües,),
- ✓ **Parrainage des jeunes du quartier** : action concertée entre l'Etat, Pôle Emploi et les acteurs de l'emploi du territoire permettant à des jeunes du quartier de bénéficier de parrainage de professionnels d'entreprises privées afin de dynamiser leur insertion et parcours professionnel (tutorat),
- ✓ **Action d'accompagnement individuel** assurée par le bureau information jeunesse (BIJ) avec l'appui de la ville de Cluses pour des publics en recherche d'emploi ou de stages,
- ✓ **Chantiers d'insertion** en partenariat avec l'association Alveole,
- ✓ **Chantiers-école Job Explorer** : action de formation collective en direction de jeunes de moins de 25 ans décrocheurs, fragilisés ou éloignés de l'emploi.

- ✓ **Commission Locale d'Insertion par l'Emploi (CLIE)** qui organise l'accompagnement des allocataires du RSA et favorise les actions d'insertion sur le territoire (ateliers sociolinguistique, Accompagnement Social Renforcé [ASR], Accompagnement Social Personnalisé [ASP]) ainsi que la présence du Pôle Médico-Social (PMS) qui accompagne un nombre important de résidents du quartier des Ewües (environ 80 000 euros d'aides au titre du FSL sur la commune en 2017 + mesures d'ASLL + 117 000 euros au titre des aides financières).

- ✓ Mise en place par **Pôle Emploi Cluses de médiateurs/accompagnants** pour faciliter les démarches des demandeurs d'emploi (à noter que l'agence Pole Emploi est située à proximité directe du quartier des Ewues, le long de l'avenue Clémenceau).

Ces différentes actions et initiatives en faveur de l'emploi des habitants du quartier des Ewues seront **encore renforcées et favorisées par la création d'une maison des services au public au cœur du quartier, permettant d'offrir des services de proximité au plus près des usagers et bénéficiaires potentiels.**

Comme évoqué précédemment, le développement d'un réseau de transports publics performant en 2017 par la 2CCAM contribue également à rapprocher les habitants du quartier des sites d'emplois des nombreuses zones d'activités présentes dans les communes de vallée de la 2CCAM et faciliter l'accès à l'emploi en améliorant la mobilité. »

Extrait de la convention pluriannuelle NPRU Cluses 2019

ÉVALUATION PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Pour favoriser le développement économique et répondre aux objectifs du contrat de ville il est également prévu dans le cadre de la **convention pluriannuelle NPRU de Cluses** :

Restructurer, revaloriser, redynamiser et « rationaliser » l'offre commerciale dans et à proximité immédiate du quartier :

L'offre commerciale dans et à proximité du quartier a été un des atouts des Ewües. Les études Epareca réalisées dans le cadre du protocole de préfiguration ont toutefois démontré la nécessité de **mener des actions volontaristes de restructuration de cette offre commerciale**, à la fois au regard de l'évolution des modes de consommation mais également de l'état et de la situation de dégradation et/ou de vacance de certains pôles. Ces actions se traduiront par :

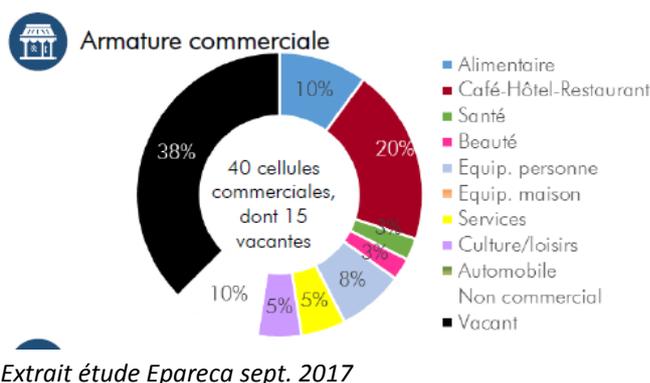
- ✓ **La démolition/recyclage de l'ilot commercial Galeries Nouvelles,**
- ✓ **La requalification du centre commercial Ewües 1,**
- ✓ **Le recyclage du centre commercial Ewües 2** (acquisition-démolition) permettant notamment la création d'un pôle de service Maison de services au public.

En parallèle, l'articulation du projet urbain avec le projet de restructuration du centre commercial Carrefour situé en proximité du quartier est un enjeu essentiel.

Ce projet, en cours d'élaboration, présente une forte opportunité pour favoriser l'intégration du quartier au tissu urbain périphérique et son déclouonnement.

Il est ainsi envisagé par le groupe Provincia un projet global à échéance d'une dizaine d'années, concernant l'ensemble des emprises foncières qu'il maîtrise :

- ✓ **En phase 1 : démolition du parking silo du centre commercial** (le long de l'avenue Clémenceau), qui constitue actuellement un « mur » physique » avec le quartier les Ewües,
- ✓ **Désaffectation de l'hypermarché Carrefour actuel et reconstruction sur le foncier libéré** d'un bâtiment commercial comprenant un supermarché type Carrefour Market d'environ 2000m² + locaux d'activités (bureaux/commerces) et réaménagement des espaces environnants (stationnement, accès, espaces verts, etc.).
- ✓ **En phase 2 : valorisation du foncier libéré par la démolition-recyclage du centre commercial Carrefour désaffecté par la construction de plots de logements**



ÉVALUATION PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Zoom sur les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants:

Les maîtres d'ouvrage financés par l'Anru s'engagent à appliquer les dispositions de la charte nationale d'insertion relative au NPNRU qui vise à mettre la clause d'insertion au service de réels parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en l'inscrivant dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation et dans le volet développement économique et emploi du contrat de ville.

Pour se faire, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage fixent, à travers la présente convention, des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'insertion; s'accordent sur les marchés et les publics cibles. Ils en définissent les modalités de pilotage, suivi et évaluation, en étant particulièrement vigilant aux modalités de détection, d'accompagnement et de formation des bénéficiaires en amont et tout au long de leurs parcours ainsi qu'au partenariat avec les entreprises et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion par l'activité économique.

Dans ce cadre, **les maîtres d'ouvrage bénéficiant de subventions de l'Anru s'engageront à réserver à l'insertion des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville éloignés de l'emploi :**

- au moins 5% des heures travaillées dans le cadre des opérations (travaux et ingénierie nécessaire aux travaux) financées par l'Agence;
- au moins 10 % des heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la gestion urbaine de proximité.

Des mesures d'insertion par l'activité économique seront également demandées aux maîtres d'ouvrage bénéficiant de subvention du département de Haute-Savoie, selon des modalités à préciser pour chaque projet concerné.

Sous l'égide de la ville de Cluses et de la 2CCAM, **un dispositif partenarial sera mis en place pour le pilotage et le suivi des démarches d'insertion menées dans le cadre du PRU**, réunissant les acteurs impliqués dans l'accès à l'emploi des habitants du quartier des Ewües.

Ce dispositif de pilotage devra déterminer :

- ✓ les modalités de mise en œuvre des clauses d'insertion,
- ✓ la mise en place des actions visant à informer des habitants et faciliter leur accès aux marchés contenant des clauses (accompagnement, formation en particulier),
- ✓ de suivre les objectifs fixés dans la convention de renouvellement urbain et les données qualitatives et quantitative de suivi des dispositifs d'insertion (suivi des heures d'insertion des maîtres d'ouvrage, typologie et profil des bénéficiaires, des entreprises attributaires, etc.).

ÉVALUATION PILIER CADRE DE VIE

RÉNOVATION URBAINE

QUARTIER DES EWÜES

Suite à la signature du protocole de préfiguration, le 15 septembre 2016, la Ville de Cluses est engagée dans un dispositif ANRU (programme porté par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine) au titre de la rénovation urbaine du quartier des Ewües.

La convention pluriannuelle, dont la signature devrait avoir lieu en juin 2019, définit les engagements et objectifs suivants :

- Mettre en œuvre un projet à l'échelle du quartier vécu
- Réintégrer les Ewües au reste de la ville
- Mieux valoriser les atouts du quartier des Ewües
- Requalifier/renouveler, valoriser et diversifier l'offre publique et privée de logements dans le quartier (dans et hors QPV).
- Réaménager, requalifier, mailler et valoriser les espaces publics, les espaces verts et les circulations à l'échelle du quartier en favorisant le lien avec le reste de la ville.
- Développer et restructurer de l'offre d'équipements publics (services publics, parapublics et équipements sportifs).
- Restructurer, revaloriser, redynamiser et « rationaliser » l'offre commerciale dans et à proximité immédiate du quartier.
- Faire évoluer le réseau collectif de chaleur du quartier.

Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet :

- 1- Favoriser la mobilité et désenclaver le quartier
- 2- Renforcer la mixité sociale et encourager les trajectoires résidentielles à l'échelle de la Communauté de Communes
- 3- Agir sur le développement économique et l'emploi
- 4- Une politique éducative volontariste et orientée en faveur de l'éducation prioritaire

ÉVALUATION PILIER CADRE DE VIE RÉNOVATION URBAINE

QUARTIER DES EWÜES (extraits Projet de convention ANRU)

Stratégie et Objectifs du Projet

Un plan-masse ambitieux pour un « nouveau quartier » à échéance de 15-20 ans

Mettre en œuvre un projet à l'échelle du quartier vécu

Des problématiques urbaines qui dépassent largement le strict périmètre du QPV

Une réflexion et une stratégie de projet et d'actions à l'échelle du quartier vécu

Réintégrer les Ewües au reste de la ville

Une ambition politique et des objectifs stratégiques fondés sur :

- > le changement d'image du quartier
- > le renouvellement de son attractivité
- > résidentielle et la diversification de ses usages

« Banaliser » l'insertion urbaine et sociale des Ewües au reste de la ville

Stratégie et Objectifs du Projet

LES PRIORITÉS OPÉRATIONNELLES

Appui à la requalification des copropriétés dégradées

Réhabilitation du parc locatif social et démolitions dans et hors QPV
Diversification de l'offre de logement

Requalification et valorisation des espaces publics, maillage de la trame viaire
création d'un mail piéton paysager

Développement / restructuration de l'offre d'équipements publics

Requalification, redynamisation, restructuration de l'offre commerciale à proximité du quartier : L'enjeu du Centre Commercial

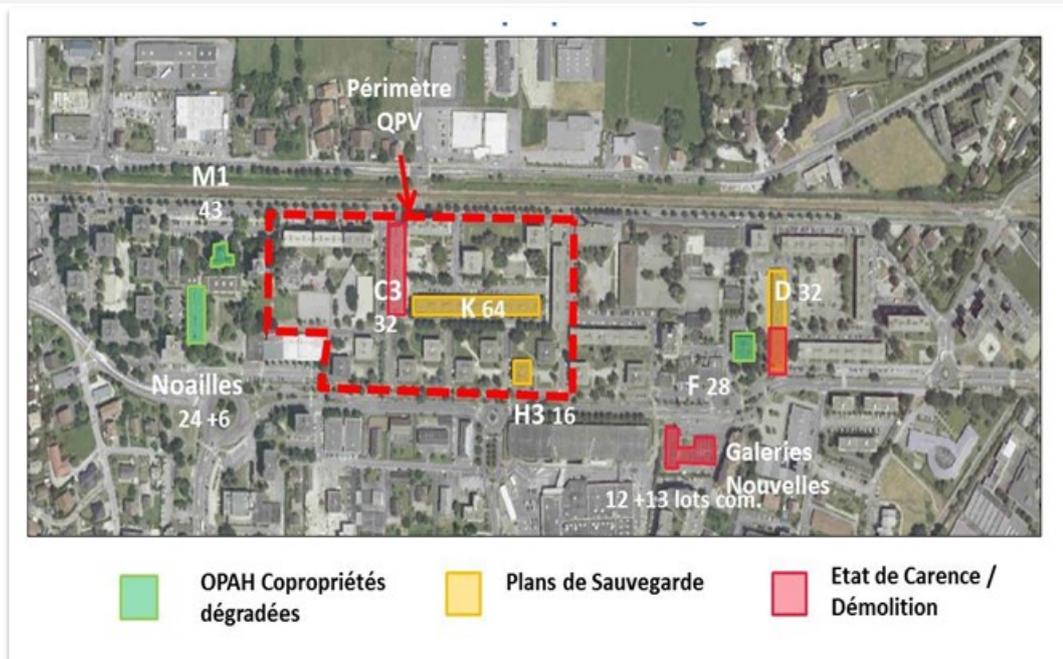
Évolution du réseau public de chauffage

ÉVALUATION PILIER CADRE DE VIE RÉNOVATION URBAINE

QUARTIER DES EWÜES (extraits Projet de convention ANRU)

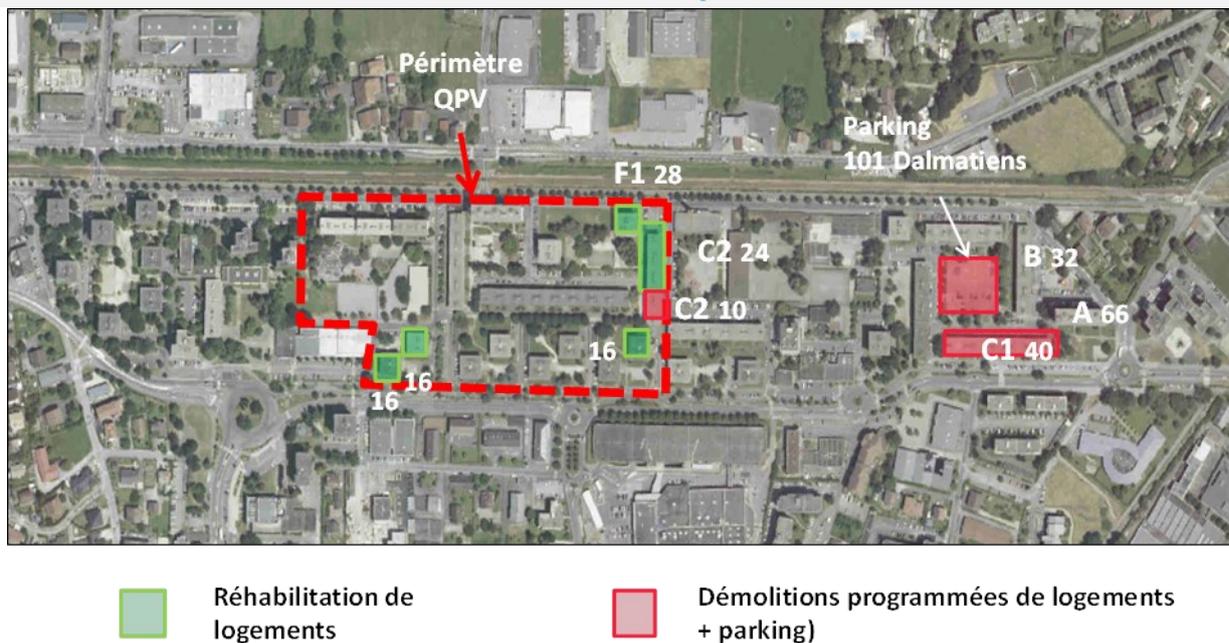
Stratégie Objectifs opérationnels

Requalifier/renouveler, valoriser et diversifier l'offre de logements (dans et hors QPV)
Les interventions sur les copropriétés



Stratégie Objectifs opérationnels

Requalifier/renouveler, valoriser et diversifier l'offre de logements (dans et hors QPV)
Les interventions sur le parc locatif social :



ÉVALUATION PILIER CADRE DE VIE RÉNOVATION URBAINE

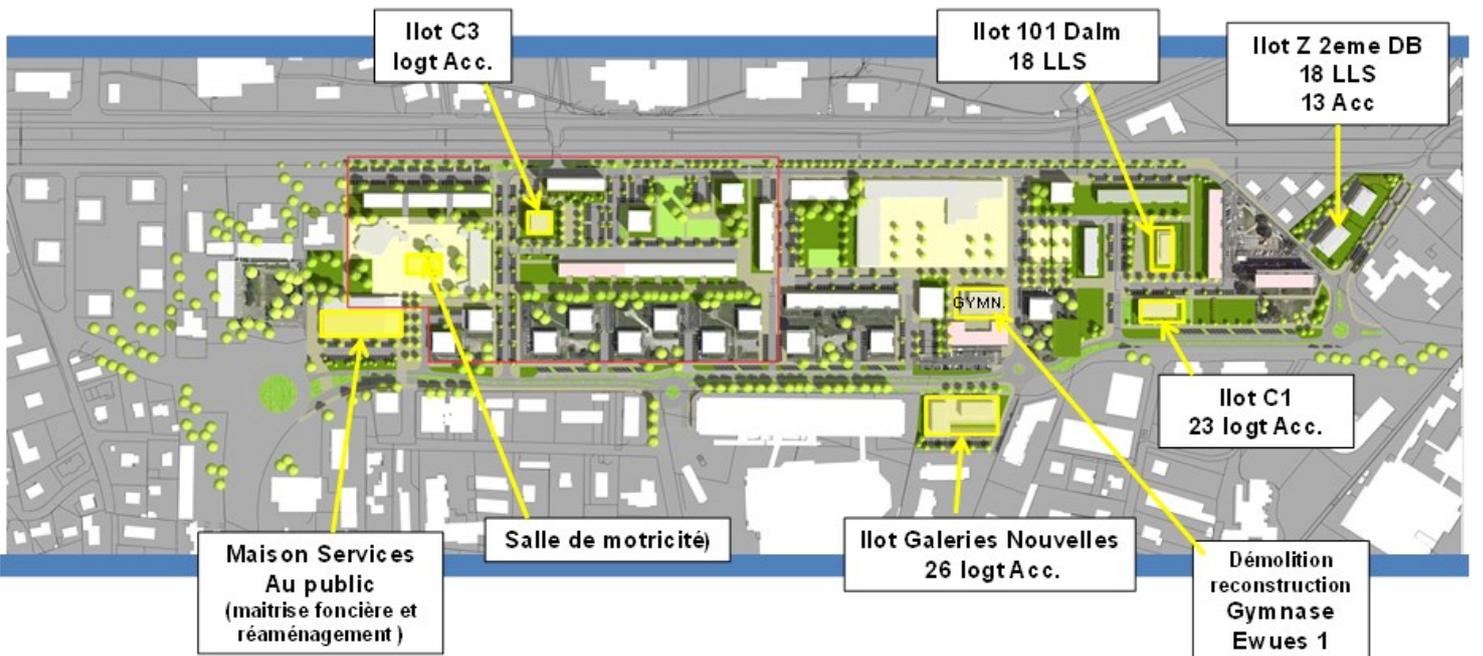
QUARTIER DES EWÜES (extraits Projet de convention ANRU)

Le Projet urbain proposé - LES OPERATIONS DE DEMOLITION A ECHEANCE DU NPRU (2024)



- 
 Démolition
50 Logements
Locatifs sociaux
- 
 Recyclage/démolition
Logements
En copropriété
- 
 Démolition
Équipements :
Gymnase Ewües 1
Parking 101 Dalmatiens
- 
 Démolition
Lots commerciaux
- 
 Réaménagement
changement d'usage de
Lots commerciaux

LES OPERATIONS DE CONSTRUCTION /REAMENAGEMENT A ECHEANCE DU NPRU (2024)



ÉVALUATION PILIER CADRE DE VIE RÉNOVATION URBAINE

QUARTIER DES EWÜES

Stratégie Objectifs opérationnels

Réaménager, requalifier, mailler et valoriser les espaces publics, les espaces verts et les circulations en favorisant le lien avec le reste de la ville

Organiser les conditions d'une mobilité facilitée des habitants et des usagers «depuis», «vers» et «dans» le quartier des Ewües:

Clarification de la trame viaire interne au quartier : requalification de voiries existantes, création de transversales

Renforcement et développement du maillage des modes doux (piéton/vélo), création d'un mail piéton paysager traversant le quartier de part en part, permettant de mieux relier entre eux les différents espaces de vie

Valorisation des espaces verts comme :

Lieux de vie et de convivialité point d'appui à l'attractivité du quartier

Décloisonner le quartier et l'ouvrir au reste de la ville :

réaménagement de l'avenue Georges Clémenceau, démolition du parking-silo du centre commercial Carrefour

Le Projet Urbain proposé Grands Principes de Réorganisation de la Trame Viaire



MAIL PIETON
PAYSAGER



CREATION DE
TRANSVERSALES AUTO.



PROLONGEMENT
VOIE CYCLABLE

ÉVALUATION PILIER CADRE DE VIE RÉNOVATION URBAINE

Les partenariats financiers et techniques :

Cluses:
UN PASSÉ, DES FUTURS

ANRU
Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

**haute
savoie**
le Département

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

HALPADES

ActionLogement

**Agence
nationale
de l'habitat**
Anah

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté • Égalité • Fraternité

**Caisse
des Dépôts**
GROUPE

**Cluses Arve
& montagnes**
Territoire de réussites

La convention ANRU doit être signée en juin 2019 pour un début des opérations courant 2019



ÉVALUATION PILIER CADRE DE VIE RÉNOVATION URBAINE

QUARTIER DU CROZET

Présentation du quartier et objectifs du PUR

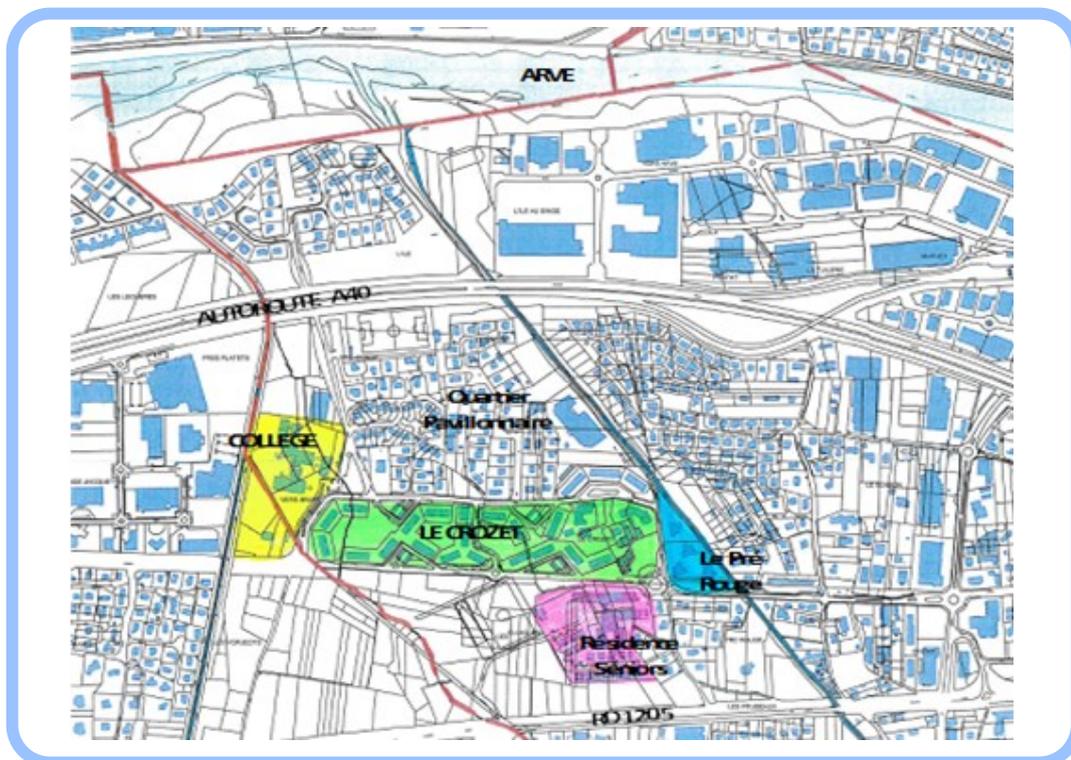
Le quartier du Crozet compte 396 logements, achevés en 1964 et principalement locatifs sociaux (268) gérés par Halpades, et d'immeubles en copropriétés privées. Il accueille près de 2000 habitants, soit presque le quart de la population communale. **Très excentré**, le quartier est caractérisé par un **manque de connexion physique** avec le centre-ville. Cet isolement du quartier est encore renforcé par la disposition des immeubles collectifs au sein du quartier, et par les **espaces extérieurs vieillissants** et peu qualitatifs, contribuant à l'image dégradée du quartier. La population accueillie se caractérise par des niveaux de revenus faibles et une part d'ouvriers plus importante que dans le reste de la population.

Face à ces constats, la commune de Scionzier, Halpades, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Savoie, la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagne (2CCAM), avec l'appui de l'Etat, forts d'une analyse partagée autour des enjeux de renouvellement urbain du quartier du Crozet s'accordent sur l'objectif global de valoriser l'image du quartier, améliorer la qualité de vie des habitants et favoriser leur inclusion sociale. Il s'agit donc de :

- ✓ **Renouveler et diversifier l'offre de logements du quartier**, en dédensifiant l'offre locative sociale et en développant des logements en accession sociale, afin de développer la mixité sociale.
- ✓ **Répartir sur le territoire communal les programmes locatifs aidés** pour une plus grande mixité sociale
- ✓ **Réaménager le cadre urbain** pour une meilleure qualité de vie (quartier du Crozet et quartiers voisins : Pré Rouge, Presles) et favoriser la tranquillité publique.
- ✓ **Renforcer le lien avec les équipements et services publics** dans et en périphérie du quartier : collège Jean-Jacques Gallay, école maternelle du Crozet, services municipaux, résidence seniors, Pôle Médico-Social, commerces.
- ✓ **Favoriser les déplacements dans le quartier et les liaisons avec le reste de la ville** et les équipements voisins : logique de cheminements en modes doux et logique de circulation dans le quartier.
- ✓ **Réaménager les espaces publics et paysagers** du quartier : améliorer leur qualité et leur fonctionnalité.
- ✓ **Etudier le besoin de réhabilitation des copropriétés privées** dans le quartier

ÉVALUATION PILIER CADRE DE VIE RÉNOVATION URBAINE

QUARTIER DU CROZET



La population de la commune, en constante progression, s'élève, à environ 8 500 habitants (INSEE 2015). Le profil industriel de fond de vallée implique un parc de logements aux caractéristiques urbaines : presque 70 % du parc est collectif et 45% du parc est ancien.

Scionzier fait partie des communes ayant le plus faible revenu médian moyen du territoire de la Communauté de Communes et bien en dessous de la moyenne départementale (20 570 € en 2015 contre 25 001 € en Haute-Savoie) et ce même si les travailleurs frontaliers y sont nombreux. On notera également une très grande disparité des revenus au niveau des habitants de la commune.

ÉVALUATION PILIER CADRE DE VIE RÉNOVATION URBAINE

QUARTIER DU CROZET (extraits Convention PUR)

Un projet partenarial

La **RÉGION AUVERGNE RHONE-ALPES** s'engage de manière significative dans le renouvellement urbain des quartiers en difficulté .

42 M€ pour des Projets Urbains Régionaux dits « PUR » (labellisation du Conseil régional), concernant des sites présentant des fragilités urbaines, situés en contrat de ville mais non retenus par l'ANRU. **La Convention PUR du Crozet s'inscrit dans ce cadre.**

HALPADES est le principal bailleur concerné par la mise en œuvre de la politique de la ville en Haute-Savoie du fait que plus de 10 % de son patrimoine, soit 1 760 logements sur ses 16 631 logements, se situe dans le périmètre d'un quartier prioritaire. Halpades a décidé de s'investir fortement dans la rénovation du quartier du Crozet de part le programme ambitieux de démolition, de réhabilitation et de reconstruction qu'il va mener. Halpades est le premier contributeur financier de ce projet de mutation du quartier.

Le **DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**, chef de file des solidarités territoriales, est engagé depuis 2015 dans les cinq contrats de ville du département. Il consacre ainsi plus de 10 M€ à la rénovation urbaine pour les quartiers du Crozet à Scionzier, des Ewües à Cluses, des Iles à Bonneville et du Perrier-Livron-Château Rouge à Annemasse. Il accorde en outre une attention particulière aux habitants de l'ensemble des quartiers prioritaires de la Haute-Savoie dans le cadre de ses dispositifs d'accompagnement social et médico-social

Au titre de ses compétences, la **2CCAM** coordonne le Contrat de ville. Elle met en œuvre directement ou en appui des porteurs de projets, les actions de la politique de la ville dans les quartiers. Elle a également mis en place en février 2017 la Conférence Intercommunale du Logement, définissant les orientations en matière d'attributions de logement locatif sociaux à l'échelle de la 2CCAM. A ce titre, ces orientations intègrent des objectifs d'amélioration de la mixité sociale dans les quartiers politique de la ville et la prise en compte des besoins de relogements des ménages dont les logements font l'objet de démolition dans le cadre des opérations de renouvellement urbain.

En plus de son rôle majeur de maître d'ouvrage dans le renouvellement urbain du quartier, la **COMMUNE DE SCIONZIER** a mis en place de très nombreuses actions sociales au sein même du quartier pour apporter aide et soutien aux habitants du Crozet : antenne de la médiathèque, formations FLE (français langue étrangère), Point information famille, programme de réussite éducative,... D'autre part un conseil citoyen sera mis en place dans le cadre du projet de rénovation du quartier.

La **PRÉFECTURE DE HAUTE-SAVOIE** a très tôt repéré et alerté sur les problématiques urbaines importantes du quartier du Crozet et apporte donc son appui au projet. Le **dispositif régional des « Projets urbains régionaux »** s'est alors avéré une solution adaptée pour engager le renouvellement urbain du quartier

ÉVALUATION PILIER CADRE DE VIE RÉNOVATION URBAINE

QUARTIER DU CROZET (extraits Convention PUR)

Les ambitions d'un nouveau quartier

Cette opération d'envergure consiste en la réhabilitation de 163 logements locatifs sociaux, la démolition dans un premier temps de 50 logements qui seront reconstruits très majoritairement en dehors du quartier du Crozet et la réalisation par Halpades d'une opération d'aménagement dans un objectif de mixité sociale et de qualité paysagère. Par ailleurs, la démolition 32 logements supplémentaires interviendra dans un second temps, en fonction des sites de reconstruction restant à identifier.

La commune de Scionzier et Halpades, soutenus par leurs partenaires, vont ainsi mettre en œuvre un programme d'actions volontariste se traduisant, d'un point de vue opérationnel par :

- ✓ **Une restructuration et un réaménagement paysager des espaces publics en cœur de quartier** (squares, espaces de jeux pour enfants, etc.), réalisée en plusieurs phases.
- ✓ **La création de voies nouvelles (transversales) et de liaisons douces piétonnes**, permettant de mieux traverser le quartier, de rompre son cloisonnement et de favoriser son ouverture sur les quartiers environnants, réalisée en plusieurs phases
- ✓ **Des opérations d'envergure en matière de démolition** (5 bâtiments détruits soit 82 logements au total, en plusieurs phases), facteur de dé-densification tant en nombre de logements qu'en matière d'habitat social.
- ✓ **Une reconfiguration complète de la partie Ouest du quartier** (englobe les espaces libérés suite à la démolition des bâtiments 9, 10 et 11, et l'espace public en cœur d'îlot). Ce programme d'aménagement se traduira par la reconstruction d'environ 30 à 40 logements sous forme d'habitat groupé R + 1 à R + 2, constitué au minimum de 14 logements sociaux et d'accession sociale, avec des espaces publics totalement repensés, offrant ainsi : des formes urbaines moins denses, en cohérence avec le tissu pavillonnaire existant et une diversification de l'offre de logements.
- ✓ **Des opérations de résidentialisation et de réhabilitation** des immeubles d'habitation du parc locatif aidé
- ✓ **Une articulation étroite avec la restructuration du collège Jean-Jacques Gallay** menée par le Département. La coordination avec le projet du quartier du Crozet sera assuré par la 2CCAM, en collaboration avec les Communes de Scionzier et de Marnaz, pour veiller notamment à la cohérence de l'aménagement des cheminements/voies traversant le quartier.

ÉVALUATION PILIER CADRE DE VIE RÉNOVATION URBAINE

QUARTIER DU CROZET

LES AMBITIONS

- ✓ Réduire l'effet de concentration de la pauvreté en diversifiant l'offre de logements,
- ✓ Modifier l'image négative en proposant un aménagement paysager de qualité favorisant un quartier apaisé dans un cadre de vie plus harmonieux,
- ✓ Requalifier les espaces publics / privés afin d'identifier les espaces de vie et de donner sens à la lisibilité urbaine,
- ✓ Désenclaver et ouvrir le quartier sur l'extérieur et notamment sur les pôles de vie adjacents (collège, résidence sénior, commerces, centre-ville),
- ✓ Rendre perméable le quartier en améliorant ses accès routiers et les logiques de cheminements en modes doux.

Calendrier

Phase 1: 2019 (démolition bat.9, aménagements espaces publics)

Phase 2: 2020 (démolition bat.10, aménagements espaces publics)

Phase 3: 2021 (démolition bat.11, aménagements espaces publics)

Phase 4: 2022-2027 (opération d'aménagement secteur Ouest, aménagements espaces publics, potentielles démolitions bat. 14 et 20)

	Halpades	Commune de Scionzier	Région AU-RA	Département Haute-Savoie
Convention de Projet urbain Régional : 5 884 574 €	3 684 574 € <i>(concerne uniquement les démolitions de logements)</i>	500 000 €	1 200 000 €	500 000 € <i>(+385 000 €*)</i>

Les partenariats financiers et techniques :



HALPADES



Cluses Arve & montagnes
Territoire de réussites

haute savoie
le Département



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉVALUATION PILIER CADRE DE VIE RÉNOVATION URBAINE

QUARTIER DU CROZET

SCIONZIER Les cosignataires de la convention partenariale du projet urbain régional du quartier du Crozet se réunissaient mardi

Le quartier du Crozet va enfin découvrir son nouveau visage

Les élus de la ville, du département et de la région ont signé mardi la rénovation du quartier du Crozet. Le bailleur social Halpades doit remplacer quarante-huit bâtiments aujourd'hui insalubres.

Mardi après-midi, les cosignataires de la convention partenariale du projet urbain régional du quartier du Crozet ont été reçus à la mairie pour inscrire dans le marbre le renouvellement du quartier. Au côté de la commune, représentée par Maurice Gradel, maire, Pierre Lambert, préfet de la Haute-Savoie, Julie Gnuva, conseillère régionale de la région Auvergne Rhône-Alpes, Marie-Antoinette Métal, conseillère départementale de la Haute-Savoie, Gilbert Catala, président de la communauté de communes Cluses Arve et Montagnes et Alain Benoiston, directeur général d'Halpades. Tous se sont engagés dans ce projet qui doit diversifier l'offre de logement et lutter contre la concentration de la pauvreté.

Dans ce sens, cette année un premier bâtiment, le numéro 9, sera démolé. Des travaux de restructuration et de réaménagement paysager des espaces publics seront réalisés dans la foulée.

■ Deux logements neufs pour le prix d'un

Cette phase de démolition et d'aménagement paysager se tiendra jusqu'en 2021 à raison d'un bâtiment démolé par année.

Les quarante-huit bâtiments démolis doivent être remplacés en amont par des logements neufs signés de la main du bailleur social Halpades. Pour chaque bâtiment démolé, deux loge-



La signature de la convention partenariale du projet urbain régional marque le démarrage des opérations de démolition. Photo Le DU/J.C.

ments neufs prendront racine dans le quartier schonverot.

L'aménagement paysager promet d'être de qualité, l'objectif étant d'apporter un cadre de vie plus harmonieux et de modifier l'image négative du quartier. Il permettra aussi d'apporter une certaine lisibilité urbaine pour identifier les espaces de vie publics et privés. Des liaisons douces piétonnes permettront d'ouvrir le quartier sur l'extérieur.

■ « Une page importante dans la vie locale »

Cette signature marque « une page importante dans la vie locale » soulignaient en introduction les élus. Jean-François Briffaz, adjoint au maire, a rappelé que ce projet de longue haleine avait été initié en 2014.

« Une commune ne peut résoudre à elle seule tous les problèmes » a tenu à faire remarquer Jean Monié, adjoint, justifiant ainsi la présence des six partenaires autour de la table. À l'occasion de sa prise de parole, Gilbert Catala, a tenu à rendre hommage à Jean Monié, à l'origine de la politique de la ville portée aujourd'hui par la Zecam. Le préfet, Pierre Lambert, a salué les actions sociales menées par la commune. Le bailleur social Halpades a lui précisé son objectif de « faire régner le bien-être au sein des quartiers des villes de cette vallée industrielle ».

Un juste retour des choses, puisque l'industrialisation de l'Arve est directement à l'origine de ce quartier, tout comme celui des Valignons et des Ewties.

Isabelle CORBEX

L'INFO EN PLUS :

► La commune sera, en 2019 comme en 2018, pénalisée dans le cadre de la loi SRU, le taux de logement sociaux étant de 19,4 %, contre les 20 % minimum imposés par la loi.

► Cette opération de démolition d'un logement pour deux construits permet à la commune de se rapprocher progressivement du taux imposé par l'État et à terme ne plus payer cette pénalité.

► Près de 2000 personnes habitent actuellement dans le quartier du Crozet.

Un quartier en pleine mutation

Lors de sa prise de parole, la conseillère régionale, Julie Gnuva, a précisé que ce projet urbain régional (Pur) était l'un des premiers du département. Il s'articule étroitement avec la restructuration du collège Jean-Jacques Gally comme l'a souligné Marie-Antoinette Métal. La commune, en partenariat avec sa voisine Marnaz, travaille également à la réalisation d'une route entre le rond-point du collège et le rond-point de la route départementale, permettant de désenclaver le quartier. Entre 2022 et 2027, une opération de restructuration du secteur ouest, d'aménagements d'espaces publics et de potentielles démolitions de deux autres bâtiments est aussi envisagée mais les financements ne sont pas encore trouvés. Ce quartier comptant 396 logements achevés en 1964 est en pleine mutation. Il accueille près de 2000 habitants soit presque un quart de la population de la commune. Les habitants du Crozet ont des niveaux de revenus faibles et la part d'ouvriers est plus importante que dans le reste de la population. En 1996, une première grosse réhabilitation avait été entreprise dans le quartier, suivi d'une seconde en 2009. Les trois années qui ont suivi ont permis de créer des logements plus petits pour répondre à la demande.

I.C.

ÉVALUATION PILIER CADRE DE VIE

RÉNOVATION URBAINE

Convention TFPB

- **Abattement de 30% sur la base d'imposition à la taxe foncière** sur les propriétés bâties (TFPB) sur le patrimoine des bailleurs sociaux situé en QPV, compensée aux collectivités par l'Etat
- En contrepartie de cet avantage fiscal, **les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ces quartiers**, en y renforçant leurs interventions au moyen d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, à la participation des locataires.
- La mobilisation de l'abattement est conditionnée par la signature d'une convention d'utilisation de l'abattement de T.F.P.B., annexée au contrat de ville : convention signée en 2016.
- **Montant de l'abattement : 31 520€/an**

La convention signée en 2016 a identifié un **plan d'actions** sur la période 2016-2018, au regard d'un diagnostic « en marchant » associant Halpades, élus et services de la ville de Cluses, l'association Mieux-Vivre, des habitants du quartier et la 2CCAM.

- **Actions mises en œuvre par Halpades dans le quartier des Ewües:**
 - ✓ Mise en place d'un poste d'une Conseillère Economie Sociale et Familiale (0,25ETP) Bureau de proximité dans le quartier ouvert quotidiennement
 - ✓ Gestion des encombrants : évacuation des encombrants dans les communs des immeubles par un prestataire
 - ✓ Soutien financier à l'association Mieux Vivre pour actions de médiation (locataires, pb voisinages, etc.)
 - ✓ Chantiers d'insertion EPDA (peinture locaux communs)
 - ✓ Travaux d'amélioration et sur-entretien sur patrimoine

OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Les enjeux d'amélioration de l'habitat dans la communauté de communes sont importants et significatifs. Leur prise en compte a été à ce titre identifiée comme première orientation stratégique du Programme Local de l'Habitat de la 2CCAM approuvé en mai 2016 et déclinée en trois thématiques d'action :

Orientation 1 : « Adapter le parc existant, privé et public, mobiliser le parc vacant » :

Action 1 : « communiquer sur les aides existantes en matière d'amélioration de l'habitat privé »

Action 2 : « soutenir la rénovation énergétique du parc privé diffus et l'adaptation à la perte d'autonomie »

Action 3 « agir sur les copropriétés dégradées, notamment à Cluses et Scionzier »

La 2CCAM doit relancer en 2019 le marché pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH (le précédent a été déclaré comme infructueux).

Il sera demandé d'avoir une attention particulière sur les copropriétés du quartier du Crozet afin d'accompagner au mieux ces dernières dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine.

ÉVALUATION PILIER CADRE DE VIE RÉNOVATION URBAINE

CONCLUSION

Le pilier « Cadre de vie et rénovation urbaine » suscite beaucoup d'intérêt, d'engagement et d'énergie de la part des élus et des partenaires qui souhaitent engager la transformation du quartier des Ewües et du Crozet.

Grâce au partenariat actif et engagé, les enjeux des rénovations urbaines des Ewües et du Crozet sont pleinement pris en considération par les communes concernées.

Les 2 conventions actant le contenu des opérations et les engagements des différents partenaires seront signées en 2019, les premières démolitions seront effectives cette même année.

Tous travaillent aujourd'hui à l'aspect social et l'accompagnement nécessaire des habitants des quartiers afin de garantir le succès des réalisations.

La 2CCAM se veut être en appui des collectivités pour les aider dans les dispositifs, rencontres, réunions publiques à mettre en œuvre afin que les citoyens s'emparent de leur nouveau lieu de vie et soient associés à sa construction.

Scionzier et Cluses se sont engagés à constituer un **conseil citoyen** au cœur des quartiers. Cluses souhaite le faire en étroite collaboration avec le service politique de la ville de la 2CCAM. Scionzier n'a pas encore défini les contours de l'instance mais réfléchi au dispositif.

Afin d'alimenter l'accompagnement social, les partenaires du Conseil Départemental, des services de l'Education Nationale, la Prévention Spécialisée, l'Association Mieux Vivre, et tous les volontaires vont être mobilisés pour accompagner ce changement.

Contrat de ville du bassin clusien : ENJEUX ET PERSPECTIVES

Vision globale, les enjeux à échéance 2022

D'une manière générale les acteurs du territoire se mobilisent pour atteindre les objectifs du contrat de ville du bassin clusien.

Seul le pilier développement économique et emploi n'est pas entièrement investi directement par les instances politique de la ville, mais les thématiques sont prises en compte dans le volet rénovation urbaine et cohésion sociale.

Les projets menés impactent différents domaines d'intervention et axes stratégiques, il est complexe de pouvoir évaluer un objectif sans interférer avec une autre thématique.

Le réseau d'acteurs, quelque soit le pilier concerné, **a pu mettre en œuvre progressivement un véritable partenariat, cherchant à solutionner les problématiques rencontrées, en co-construisant des dispositifs opérationnels efficaces et pragmatiques.**

Même si souvent la « visibilité » des pratiques est faible, le travail est enclenché, de manière formelle ou informelle, et chacun peut compter sur la disponibilité et le volontariat des acteurs.

Suite aux réunions partenariales réalisées dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, la principale demande des acteurs concerne la poursuite de l'animation du réseau et la diffusion de l'information sur le territoire pour rendre plus fluide la perception des dispositifs en place et aider dans la construction des parcours de réussite des habitants.

Les principaux **enjeux** identifiés pour la fin du contrat de ville sont:

- ◆ **La participation des habitants des quartiers et la constitution de conseils citoyens**
- ◆ **La mise en place d'un *Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance***
- ◆ **La poursuite et le renforcement de l'animation du réseau des acteurs et partenaires**
- ◆ **La lisibilité et le développement des actions sur le volet développement économique**

Contrat de ville du bassin clusien : ENJEUX ET PERSPECTIVES

La participation des habitants et le conseil citoyen:

La 2CCAM a proposé d'accompagner les communes en politique de la ville pour la constitution et l'animation de leur conseil citoyen (un conseil citoyen par commune en politique de ville : quartier prioritaire Ewües à Cluses ; en veille active au Crozet à Scionzier et aux Valignons à Marnaz).

Cette participation et association des habitants des quartiers revêt un caractère tout particulier dans le cadre de la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain du quartier des Ewües et du quartier du Crozet.

La démarche de composition et d'animation pourrait être la suivante :

- La chargée de mission du contrat de ville, en binôme avec un agent référent « conseil citoyen » nommé par commune, peut aider à la création du conseil citoyen en fonction des volontés de chacun (nombre de représentants par conseils, composition, nombre de réunions...).
- Une fois constitué, il appartient à chaque commune de cadrer le fonctionnement du conseil et de déterminer ses attentes et les sujets à évoquer ou proposer aux différents conseils citoyens.
- L'animation se fera en étroite collaboration en répartissant clairement les rôles et missions de chacun et les attentes de chaque commune.
- La 2CCAM se veut être accompagnatrice dans la démarche et non porteuse du/des dispositif(s) qui restent propres à chaque commune.
- Seule la commune de Cluses, en quartier prioritaire, devra respecter le cadre légal notamment de composition et de concertation du conseil citoyen.
- **A ce jour, la commune de Cluses et la 2CCAM ont acté la démarche et le conseil citoyen devrait être constitué et actif avant la fin de l'année 2019.**

La commune de Scionzier a, quant à elle, choisi de mener seule la concertation des habitants et la participation citoyenne, notamment dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier du Crozet.

La discussion est amorcée avec la commune de Marnaz, qui a déjà constitué une **commission de jeunes**, consultée régulièrement sur les projets d'aménagement du quartier.

Contrat de ville du bassin clusien : ENJEUX ET PERSPECTIVES

Le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance):

La politique de prévention de la délinquance doit se construire dans le cadre d'un réseau de confiance constitué de l'ensemble des partenaires concernés par cette thématique (commune, gendarmerie, justice, services de l'Etat, associations, établissements, organismes œuvrant dans les domaines de la prévention, de la sécurité, etc.).

La loi encadre la gouvernance locale dans le cadre des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à l'échelon communal (CLSPD) ou des Conseils Intercommunaux Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Dans la 2CCAM, seule la commune de Marnaz a encore un CLSPD actif. A Cluses et Scionzier, des instances CLSPD ont été réunies à la fin de la décennie 2000 mais non reconduites depuis.

Le secteur est classé en ZSP (Zone de Sécurité Prioritaire de Cluses Scionzier Marnaz Bonneville), ce qui permet une coordination renforcée de tous les services de police, sous l'autorité conjointe du préfet de la Haute-Savoie et du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Bonneville pour ce qui concerne l'action judiciaire.

A ce titre, la création d'un CISPD dans la 2CCAM (ou, à défaut de CLSPD communaux) permettrait de relancer la dynamique de partenariat entre l'institution judiciaire, les forces de l'ordre, les maires et les autres acteurs de la sécurité et de la prévention.

Le BSI (Bureau de la Sécurité Intérieure) et le délégué du Préfet à la Politique de la Ville, sont venus ainsi présenter en mars 2019 aux élus du bureau de la 2CCAM l'intérêt et la plus-value que pourrait apporter cette instance partenariale dans les actions de prévention de la délinquance.

A ce jour, si les élus semblent être assez favorables à la mise en place d'un CISPD, ils souhaitent définir des modalités pratiques de fonctionnement qui permettent de garantir la pleine opérationnalité et efficacité de cette instance (sans démultiplier les réunions, en traitant des problèmes concrets soulevés de manière rapide et efficace).

Les services de la 2CCAM se proposent ainsi à court terme d'explorer plus avant les conditions de mise en œuvre d'une instance dans un cadre très opérationnel. Un partage d'expériences avec des territoires ayant des CLSPD actifs est programmé (Rumilly, Annemasse Agglo).

Le CLSPD «[...] favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques ;

Contrat de ville du bassin clusien : ENJEUX ET PERSPECTIVES

Animation de réseau

Le rôle de la 2CCAM est principalement la **coordination, l'animation et l'appui au réseau des acteurs et partenaires de la politique de ville**

Depuis maintenant 2 ans, le service Politique de la Ville Habitat Solidarité a ainsi pour objectif de mettre en cohérence les actions du territoire et de faire en sorte que la 2CCAM soit clairement identifiée comme porteuse et animatrice de la politique de la ville.

Le souhait est d'accompagner techniquement les communes et les acteurs locaux afin de les aider à concevoir les projets, mettre en œuvre les opérations, et créer du lien ainsi qu'une assistance face aux interrogations et aux besoins repérés.

Il est essentiel pour le territoire et pour les quartiers, d'avoir une vision globale des dispositifs et des moyens. Le travail partenarial est incontournable pour réduire les inégalités et avancer ensemble vers une homogénéisation des caractéristiques socio-économiques relatives au territoire de la 2CCAM.

Aujourd'hui, la 2CCAM a pour objectif de continuer d'animer le partenariat dans chaque domaine d'activité concerné par le contrat de ville.

S'il est important de créer cette coordination sur des thématiques peu investies jusqu'à présent: santé, développement économique, participation citoyenne... il n'en est pas moins primordial de faire perdurer les réseaux existants: éducation, logement, rénovation urbaine...

Des actions de développement économique et de l'emploi à renforcer

L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville met en évidence la nécessité de renforcer la visibilité/lisibilité des actions dans le domaine du développement économique et de l'emploi.

Des actions prégnantes sont portées par des acteurs très actifs auprès des habitants du quartier notamment le pôle emploi, la Mission Locale Jeunes, la Maison de l'emploi .

Reste alors à valoriser ces dynamiques et à enclencher d'autres projets qui permettent de plus contribuer au développement économique et à l'emploi .

A ce titre, les opérations de renouvellement urbain aux Ewües et au Crozet doivent être considérées comme une opportunité de développer/renforcer les actions (mobilisation de clauses d'insertion dans le cadre des chantiers de travaux, etc.).

Face à ces enjeux; la 2CCAM, souhaite se positionner en appui du réseau, mieux identifier les acteurs et être associée aux dispositifs déjà existants afin de défendre les enjeux de politique de la ville recensés par ailleurs par les autres acteurs du territoire.

ANNEXES

ANNEXE 1 : arbre à objectifs

ANNEXE 2 : tableau récapitulatif des actions politique de la ville

